



Message du président	3
Rétrospective et prospective	4
La Chambre en bref	8
Défense des conditions cadre	11
Services et produits	19
Promotion des membres	24
Publications et médias	27
Au coeur d'un réseau agissant	31
Gouvernance et organisation	37
Comptes	39

Maintenir les conditions de notre prospérité



J'ai pris, en mai 2013, la présidence de la CCIG parce que j'ai la conviction que la Chambre a un rôle pivot à jouer dans le maintien d'un tissu économique fort et, donc, d'une qualité de vie élevée pour l'ensemble des habitants de notre canton. Celui-ci est à la croisée des chemins : que ce soit en matière d'aménagement du territoire, d'emploi ou de fiscalité, les décisions qui vont être prises en 2014, tant par le peuple que par les gouvernants, seront déterminantes. D'elles, il dépendra que Genève se laisse reléguer au rang des villes qui vivent tant bien que mal ou qu'elle maintienne une économie proche du plein emploi.

Certes, il est difficile, aujourd'hui, d'imaginer que la situation pourrait réellement se dégrader. L'économie genevoise, comme l'économie suisse, a connu en 2013 une discrète croissance et cette manifestation de santé économique donne le vertige à l'Europe en crise. Le miracle suisse perdure... pour le moment.

Il ne s'agit pas de prôner la croissance pour la croissance, mais de se rappeler que seule une économie vigoureuse et inventive est créatrice d'emplois. Nous attendons du gouvernement élu en novembre 2013 qu'il soit capable d'analyser à fond les problématiques, de définir des solutions et de les mettre en œuvre de manière déterminée. Plusieurs des nouveaux conseillers d'Etat ont été parlementaires fédéraux et nous pensons que cela leur permettra d'être mieux à même que leurs prédécesseurs de relayer à Berne les préoccupations de notre canton.

De même, la présidence permanente du Conseil d'Etat, telle qu'instaurée par la nouvelle Constitution, représente un atout indéniable. En particulier au regard de la Genève internationale, qui a bien du mal à comprendre notre système de présidence tournante.

La fiscalité occupera à nouveau, dans les années à venir, une large place dans l'agenda politique. Au niveau des personnes physiques, le peuple se prononcera fin 2014 sur le maintien du système d'imposition d'après la dépense – improprement connu sous le nom de « forfaits fiscaux » –, puis sur l'introduction d'un impôt fédéral sur les successions. Pour la compétitivité de Genève et de la Suisse, le virage de la réforme de la fiscalité des entreprises et l'abolition des statuts fiscaux seront l'enjeu majeur au niveau des personnes morales.

La CCIG aura à cœur d'expliquer les conséquences de cette évolution fiscale, qui bénéficiera à la majorité des entreprises de notre canton, avec vraisemblablement une baisse du taux d'imposition aux environs de 13 %, et qui aura pour but de préserver l'emploi. Ce qui représente, in fine, notre objectif principal.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a small flourish.

Pierre Poncet
Président de la CCIG

Entropie du système économique ou nouvelle donne ?



Un coup d'œil rétrospectif sur l'année écoulée fait apparaître trois repères qui, tels des flambeaux, jettent leurs lueurs sur 2014. A l'aube de janvier 2013, la banque Wegelin & Co. annonce sa fermeture. Fin mai, la Suisse et la Chine signent un accord de libre-échange. Enfin, en août, la récession s'achève officiellement dans la zone euro. Ces trois événements sont des signes annonciateurs de ce que l'année à venir nous réserve vraisemblablement.

Fin d'un maelström

De l'avis général, 2013 aura été une année de normalisation économique. Aux Etats-Unis, l'endettement des ménages privés a baissé. Le rendement des bons du trésor a diminué, mais, en contrepartie, les intérêts des hypothèques aussi. Le marché immobilier est assaini et il a même repris des couleurs. Tout pointe donc vers un retour de la croissance.

Dans la zone euro, la situation s'améliore également, y compris pour les pays du Sud. Toutefois, les gouvernements ont toujours le pied sur le frein des investissements publics et le chômage ne va donc pas baisser de sitôt. A l'inverse, la croissance des pays émergents ralentit assez nettement. Ils ne bénéficient plus du même afflux de capitaux étrangers et souffrent de diverses carences structurelles. Tous les observateurs ne s'accordent pas sur la nature du relâchement de l'économie chinoise. Pour les uns, il s'agit de la fin d'un modèle économique alimenté par des investissements réalisés au prix d'un fort endettement ; en clair, c'est une récession annonciatrice d'une catastrophe prochaine. Pour les autres, il s'agit d'un simple ralentissement et le gouvernement, en intervenant en ce début d'année 2014 pour sauver une banque « non officielle » de la faillite, a démontré qu'il disposait de la volonté et des moyens d'éviter toute banqueroute¹.

Le commerce international, très important pour l'économie suisse puisqu'un franc sur deux est gagné à l'étranger, a connu une croissance jugée médiocre en 2013. L'accord intergouvernemental de Bali, conclu en décembre, a été salué – notamment par la CCIG (voir notre [blog du 11 décembre 2013](#)) – comme un facteur de croissance et de création d'emplois. Toutefois, d'aucuns relèvent que le nombre des accords commerciaux internationaux conclus est en baisse alors que celui des accords régionaux augmente de manière assez significative. Est-ce une bonne nouvelle ? Pas forcément, car cela pourrait avoir comme effet de marginaliser les pays en développement².

La Suisse entre ombres et lumières

En Suisse, la situation économique s'est améliorée en cours d'année et la hausse du PIB devrait s'établir entre 1,5 % et 1,9 %. Ce regain résulte principalement de la consommation des ménages, qui ont profité d'une inflation nulle, voire négative. Tout en jeux d'ombres et de lumières, il n'y a cependant plus de secteur économique qui affiche un bilan univoque. Les contrastes sont partout. Selon les secteurs tout d'abord : ainsi,

L'industrie agro-alimentaire a connu une année 2013 relativement correcte, tandis que celle de l'industrie des machines a été en demi-teinte, sauvée par un second semestre où la baisse de la valeur du franc suisse a permis aux exportations de reprendre.

Contraste aussi selon les régions : les activités en lien avec l'Europe de l'Ouest ont décliné pour les banques, en raison des litiges fiscaux sur lesquels il n'est pas nécessaire de revenir, alors que celles avec l'Europe de l'Est et l'Asie ont augmenté. La fermeture de Wegelin, première « victime » du règlement de(s) comptes avec les Etats-Unis, inaugure une ère nouvelle pour cette industrie.

Contraste, enfin, selon le niveau de prix : l'horlogerie, bien que toujours globalement en croissance, a enregistré un tassement, sensible dans le moyen de gamme. Considéré comme une industrie d'exportation, le tourisme a, pour sa part, connu une année 2013 favorable.

Risque social : risque économique n° 1

Début 2014, les analystes se montrent plutôt confiants dans la poursuite de la croissance mondiale. Ni la reprise américaine, ni l'amélioration européenne (on parle de 1% de croissance de PIB) ne devraient connaître de rechute. Le taux de chômage aux Etats-Unis est le plus bas depuis la crise de 2008, ce qui fait repartir la consommation. Quant à la zone euro, elle est compétitive grâce au coût maîtrisé de la main-d'œuvre – autrement dit, grâce à la persistance des pressions à la baisse sur les salaires – et aux restructurations en cours. Le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO considère toutefois que l'Europe du Sud présente un risque politique et que les gouvernements pourraient abandonner ou rééchelonner ces restructurations pour éviter des troubles sociaux³.

De nombreux analystes pointent du doigt l'Asie, qui porterait en elle les ingrédients d'un ralentissement : peu de ressources naturelles, population vieillissante, dépendance excessive à l'égard de ses exportations vers l'Ouest, faible consommation intérieure. La croissance chinoise continue de ralentir : elle ne sera que de... 7 à 8% en 2014. D'aucuns estiment que ce qui est perdu en dynamisme est compensé par un équilibre plus grand. A l'inverse, le Moyen-Orient, volontiers salué comme un nouvel eldorado, comptera d'ici dix ans 100 millions de jeunes en plus. « Mais qu'est-ce qui est pire pour la stabilité sociale (et donc la croissance) : 340 millions de personnes âgées qui font du tai chi dans un parc ou 100 millions de jeunes en colère, dépourvus de perspectives d'emploi ? »⁴ On ne saurait mieux poser la question...

Concentration et spécialisation : le prix de la croissance

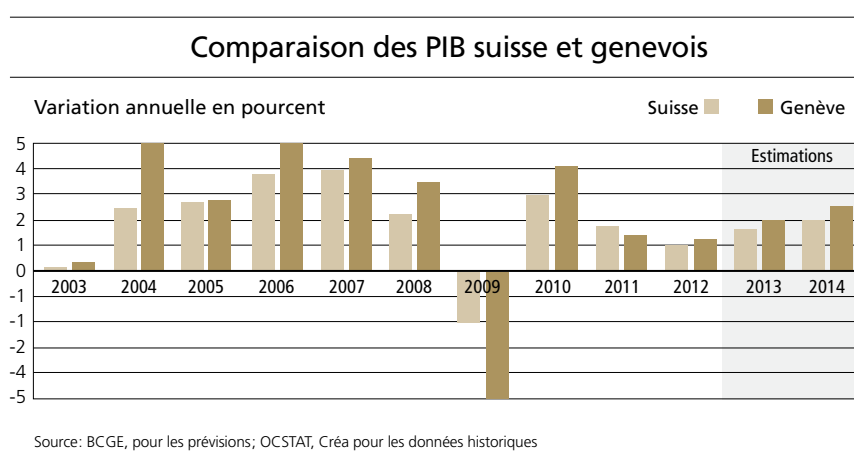
En 2014, le PIB suisse devrait croître de 2 à 2,5% selon les analystes (le SECO place le curseur à 2,4%). La consommation des ménages devrait rester robuste (le KOF – le Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ – imagine une hausse de 1,9%). Les exportations, qui s'étaient redressées fin 2013, repartent fort, notamment grâce aux Etats-Unis, à la Chine et au Brésil. De même, l'hôtellerie devrait être vigoureuse. Tout cela constitue une bonne nouvelle pour l'emploi : le taux de chômage, au plan suisse, devrait retomber à 3% (contre 3,5% en décembre 2013).

Ces perspectives, modestement souriantes, ne doivent cependant pas donner l'illusion que tout repart comme avant. Pour le Credit Suisse, les branches faiblement structurées sont perdantes à moyen terme⁵. En outre, la fragilité des investissements publics pourrait hypothéquer une croissance à long terme. La concentration devient ainsi, pour plusieurs secteurs, le seul moyen de répondre aux attentes des clients et de rester compétitifs. La spécialisation est aussi à l'ordre du jour, y compris dans des domaines peu influencés par la conjoncture, tels que l'éducation et la santé. La planification hospitalière engendrée par l'introduction d'un nouveau mode de financement hospitalier en janvier 2012 permet aux cliniques privées de bénéficier de mandats de prestations, ce qui représente une opportunité de développer une forte expérience dans certaines spécialités, seule à même d'assurer une accréditation dans ces disciplines. Mais vraisemblablement avec, à terme, la fin des établissements généralistes.

Enfin, un nouvel élément d'incertitude est sorti des urnes en février 2014 : quel sera l'impact de l'acceptation de l'initiative « Contre l'immigration abusive » ? Rappelons que plus de la moitié des exportations suisses (en valeur) vont vers l'Union européenne et que près de 80 % des importations suisses en proviennent...

Genève, colosse aux pieds d'argile?

Les prévisions conjoncturelles de la Banque cantonale de Genève⁶ voient, pour 2014, une croissance du PIB cantonal de 2,7 % (contre 2 % en 2013), donc supérieure à celle attendue pour la Suisse. Toutefois, la croissance de l'économie genevoise est plus volatile que dans le reste du pays, en particulier du fait du poids de la finance et du commerce (de détail et de gros, dont fait partie le négoce des matières premières) dans le revenu cantonal. Ces deux secteurs subissent tout l'impact des taux : taux de change pour le commerce, taux d'intérêt pour la finance.



Au plan des exportations, l'horlogerie et les instruments de précision, vecteurs de croissance pour l'économie genevoise, sont moins cycliques que les exportations de biens d'équipements et de machines, si importantes pour la Suisse. L'Asie est le plus gros client de l'économie genevoise (elle absorbe 39 % des exportations) et les bénéfices de l'accord de libre-échange avec la Chine se font déjà sentir.

La CCIG dispose, grâce à ses membres, d'un excellent poste d'observation de l'économie genevoise. Les constats posés à l'échelon suisse sont valables pour Genève. Ici, la concentration s'observe, par exemple, pour les cabinets d'avocats. La complexité croissante des lois et règlements favorise la spécialisation des praticiens. L'heure est donc aux grands cabinets comportant plusieurs dizaines d'avocats. La même cause (la prolifération législative) produit le même effet pour les fiduciaires, sauf que dans cette branche, les petites entités trouvent encore leur place sur le marché.

Si la tendance à la concentration et à la spécialisation se dessine de plus en plus nettement, il est une caractéristique qui frappe tous les secteurs de manière presque uniforme : l'absence de visibilité. Cela est particulièrement vrai du commerce de détail qui, à Genève, a beaucoup souffert de la cherté du franc, mais également des achats sur Internet, de plus en plus souvent effectués par smartphone.

Enfin, l'impact de la votation du 9 février 2014 sur l'immigration de masse revêt à Genève une autre dimension que pour la Suisse prise dans son ensemble. En effet, Genève offre 60 000 places de travail de plus qu'elle ne compte de population active résidente. Or, lors du débat, les initiants ont avancé le chiffre de 80 000 travailleurs étrangers pour tout le pays...



Jacques Jeannerat
Directeur de la CCIG

¹ « The world wide wobble », The Economist, 8 février 2014.

² The World Economic Situation and Prospects 2014.

³ SECO, Prévisions conjoncturelles du Groupe d'experts de la Confédération pour l'hiver 2013/2014, 18 décembre 2013.

⁴ Danny Quah, « Beyond China and India », LSE Connect, hiver 2013.

⁵ Credit Suisse, Manuel des branches 2014, Structures et perspectives.

⁶ BCGE, Communiqué de presse du 17 décembre 2013.

La Chambre en bref

Avec près de 2000 entreprises membres, de toutes tailles et tous secteurs, la CCIG rassemble plus des trois quarts des emplois privés du canton. Association de droit privé, fondée en 1865 – ce qui en fait la troisième plus ancienne Chambre de commerce de Suisse –, la CCIG est indépendante de l'Etat. Son autonomie et sa représentativité en font le porte-parole de l'économie face aux autorités publiques.

Missions

La CCIG a pour objectif d'assurer une économie forte, permettant aux acteurs qui constituent le tissu économique local d'exercer leur activité de manière pérenne. Pour atteindre cet objectif, son action se décline en quatre missions :

- 1 améliorer les conditions cadre de l'économie ;
- 2 promouvoir ses membres par la mise en relation d'affaires ;
- 3 fournir des services aux entreprises ;
- 4 informer et documenter ses membres.

Domaines d'action

La CCIG concentre son action sur quatre aspects, dits « conditions cadre », constitutifs de l'attractivité de Genève pour les entreprises. Il s'agit de :

- 1 l'**aménagement** : d'une part, les entreprises ont besoin de locaux à des coûts acceptables, dans des zones bien équipées et, d'autre part, le canton doit pouvoir loger une plus grande part de sa population active ;
- 2 l'**énergie** : important moyen de production pour l'industrie, sa disponibilité et son coût jouent un rôle majeur dans la capacité concurrentielle des entreprises ;
- 3 la **fiscalité** : un taux compétitif encourage l'audace économique ; avec des ressources financières disponibles, les entreprises investissent et créent de l'emploi ;
- 4 la **mobilité** : indispensable aux échanges, son rôle est capital. De mauvaises conditions de circulation engendrent des surcoûts, tant pour les entreprises que pour les individus.

Au service des membres (personnel au 31.12.2013)

Nombre de collaborateurs :
25 (plus un apprenti)

Nombre de postes :
21.90 emplois équivalents plein temps

Répartition :
15 femmes (60 %) et 10 hommes (40 %).

→ Direction

Jacques Jeannerat

Assistante :
Anne-Catherine Carta

Assistant politique :
Marc Rädler

Comptabilité :
Alexa Hertach, responsable
Sonia Carvas

→ Ressources humaines et Services généraux

Nathalie Hardyn

Assistante :
Marie-France Perraudin

Services généraux :
Joëlle Blondel
Stéphane Feracci

→ Communication

Alexandra Rys

Chargés de communication :
Sonam Bernhard (événements)
Fabienne Delachaux (publications)

→ Arbitrage et Médiation

Eric Biesel

Legal Counsel :
Joya Raha

Assistante :
Cindy Roy

→ Commerce international et Relations membres

Philippe Meyer

Responsable relations membres :
Thierry Reverdin

Assistante :
Géraldine Siegenthaler

→ Politique cantonale et législation

Charles Lassaue

Assistante :
Marie-France Perraudin

→ Apprenti

Pajtim Lutfija

→ Services au public

Visas et légalisations, carnets ATA, certificats d'origine

Fabio Quero, responsable
Jean-Pierre David
Marie-Antoinette Febbraio
France Gervais

→ Accueil et renseignements

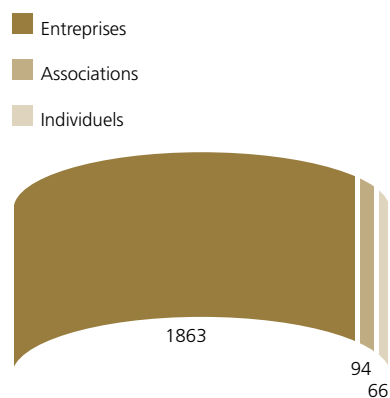
Hélène Glass

→ Listes d'adresses, Swissfirms

Brigitte Schouwey

Les membres de la CCIG, miroir de l'économie genevoise

Membres au 31.12.2013



Evolution par secteur économique (entreprises et associations)

Secteur économique	31.12.13	31.12.12
Banques, assurances, affaires immobilières, conseils	831	842
Commerce, restauration, hébergement	411	420
Transports et communications	218	225
Industrie, arts et métiers	180	193
Bâtiment et génie civil	98	97
Divers	218	206

Evolution par statut

	31.12.13	31.12.12
Entreprises	1863	1892
Associations	94	91
Individuels	66	54
Total	2023	2037

Evolution par effectif (entreprises)

Catégories d'effectifs	31.12.13	31.12.12
1 à 4	583	596
5 à 9	350	353
10 à 19	282	291
20 à 49	316	318
50 à 99	143	146
100 à 199	89	83
200 à 499	63	70
500 à 999	26	23
1000 et plus	11	12

Défense des conditions cadre

Indépendante des autorités politiques, la CCIG fait entendre la voix des entreprises en prenant position, par exemple lors de consultations législatives cantonales et fédérales, et en formulant des propositions ayant trait à l'une ou l'autre des conditions cadre, souvent à l'occasion de campagnes de votations. Elle est également présente au sein de nombreuses commissions extra-parlementaires ou tripartites et participe à plusieurs groupes de travail.

Au travers de plusieurs propositions de réforme, émanant de divers milieux, la fiscalité, tant des personnes que des entreprises, a continué, en 2013, d'être au centre de toutes les attentions. Soucieuse de préserver la compétitivité de Genève, la CCIG est actrice de ce processus de réforme.

Fiscalité

La CCIG suit avec une attention particulière l'une des conditions cadre essentielles de l'attractivité de Genève, la fiscalité. Celle-ci est en passe de devenir un instrument politique, tantôt incitatif, tantôt coercitif, visant à influencer le comportement des administrés. Cette évolution met une pression importante sur l'édifice fiscal national et genevois au travers de nombreux projets et initiatives.

Il ne sera pas possible de s'affranchir de certaines réformes. Tel est le cas de l'inéluctable métamorphose de la fiscalité des entreprises qui découlera de la suppression des statuts fiscaux spéciaux au niveau fédéral. Les actuelles sociétés bénéficiaires de ces statuts fiscaux ont une implantation forte à Genève et de nombreux emplois en dépendent. Leur

maintien est essentiel pour le tissu économique du canton. Le Conseil d'Etat, soutenu dans cette voie par les milieux économiques, s'est très clairement prononcé pour un abaissement du taux d'imposition du bénéfice à 13 % pour toutes les sociétés. Le gain pour les entreprises actives sur le plan local serait manifeste (taux ordinaire actuel de 24 %) et la hausse de la charge fiscale pour les autres devrait être supportable.

D'autres projets, issus d'initiatives fédérales et cantonales, sont autant de menaces pour la stabilité et la qualité de l'environnement législatif et fiscal suisse. Une initiative visant à abolir le bouclier fiscal a été lancée mais n'a pas abouti. En revanche, des initiatives fédérale et cantonale visant à abroger le système de l'imposition d'après la dépense ont recueilli les signatures nécessaires et ont été traitées au niveau législatif. Une première phase de sensibilisation a été menée par la CCIG sur ce sujet en 2013 en préparation des campagnes de votation qui auront lieu en 2014. L'enjeu se situe aux environs de 150 millions de recettes fiscales pour le canton.

Un dossier a également fortement occupé la CCIG durant l'année écoulée, la Convention de double imposition franco-suisse sur les successions. Signée par la Suisse et la France en juillet 2013, elle consacrait une péjoration intolérable de la situation actuelle. Contrairement aux critères usuels de l'OCDE, qui prévoit le for de la succession dans le pays de domicile du défunt, la convention signée autorisait un assujettissement illimité par le pays de domicile de l'héritier. Nombre de successions se seraient ainsi vu taxer par la France à des taux pouvant aller jusqu'à 45 %. Les entreprises familiales auraient notamment pu être lourdement imposées

à l'occasion d'une transmission suite à un décès, taxation de nature à remettre en cause leur existence. La CCIG a préparé un argumentaire en français et en allemand qui a été largement diffusé dans les cercles politiques et a contribué, selon les échos reçus, au rejet de cette convention par le Conseil national.

Enfin, l'année fiscale de la CCIG a été marquée par la publication de sa 7^e Brochure fiscale intitulée « Impôts et dépenses publiques : inquiétudes pour les Genevois ». Analysant tout à la fois la charge fiscale supérieure au reste de la Suisse supportée par les contribuables du canton de Genève et le train de vie dispendieux, en comparaisons inter-cantoniales, maintenu année après année par les autorités politiques, cette étude a été une source d'information régulièrement utilisée dans la campagne pour les élections cantonales de l'automne. Elle est téléchargeable sur le site www.ccig.ch.

Aménagement du territoire

Les principes de développement territorial prônés par la CCIG ont constitué le fil conducteur de son action au cours de l'année. Soutenir une densification du bâti dans le périmètre des nœuds de transports multimodaux, assurer un développement harmonieux de l'activité économique et préserver un environnement, tant urbain que campagnard, de qualité et ouvert à tous, sont des lignes de conduite qui ont gardé toute leur pertinence.

→ Forum d'agglomération

Après l'adoption du Projet d'agglomération n° 2 du Grand Genève, les autorités politiques ont souhaité créer un forum de la société civile pour accompagner le développement de la région (Forum d'agglomération du Grand Genève), tant sur le plan de l'aménagement territorial que sur les aspects sociaux et économiques. Un des membres de la Direction de la CCIG a été élu membre de ce cénacle.

→ Plan directeur cantonal

Le Plan directeur cantonal a été adopté par le Grand Conseil en 2013. Porteur des valeurs d'aménagement territorial défendues par la Chambre et exposées par le biais de la constitution urbaine pour le bâti et l'environnement « GVA^{CUBE} », il a été soutenu à de nombreuses reprises publiquement par la CCIG qui s'est félicitée de son adoption. Pour mémoire, un des membres de sa Direction avait activement participé aux travaux d'élaboration par le biais de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire.

→ GVA^{CUBE}

Issu d'une constitution urbaine pour Genève élaborée par l'EPFL, ce projet propose une vision concrète et réaliste pour développer le canton dans les trente prochaines années, en complément au projet d'agglomération du Grand Genève. En partenariat avec la Fédération des Architectes Suisses, la CCIG a eu l'opportunité de présenter une nouvelle fois son projet « GVA^{CUBE} » dans le cadre d'une semaine d'exposition-discussions sur le thème « densité et urbanité », au Pavillon Sicli. Le principe de l'économie du territoire et la nécessité de densifier le bâti vers l'intérieur ont été clairement exposés.

→ Praille-Acacias-Vernets (PAV)

Projet phare de ce début de 21^e siècle, le projet PAV a traversé une phase difficile en 2013. Si des avancées réjouissantes ont été enregistrées avec les premiers concours (Marbrerie et Caserne), les projections de faisabilité – notamment financières – de la mutation de ce territoire industriel toujours actif ont fait apparaître de nombreuses inquiétudes.

Par ailleurs, les solutions proposées aux entreprises pour soit quitter le périmètre soit élaborer des règles de collaboration avec de nouvelles activités ou des logements peinent à se dessiner. La communication, axée essentiellement sur les besoins et attentes de futurs potentiels locataires, est particulièrement déconnectée des préoccupations des entreprises, critique formulée à plusieurs reprises par la CCIG auprès des autorités en charge du projet.

→ Grands projets

Travail de longue haleine, la CCIG se fait fort d'être présente lors de tous les rassemblements publics présentant les Grands projets de développement (baptisés Plans stratégiques de développement jusqu'en 2012). 2013 a vu notamment des réunions relatives au PAV, aux Grands Esserts (Veyrier) et à la Gare de Chêne-Bourg. Une constante se retrouve sur l'ensemble de ces projets, outre la frilosité quant à la densification de certains secteurs: l'absence de solution réaliste et pertinente en termes de mobilité.

Transports et mobilité

→ Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales

La CCIG a pris position lors de la consultation relative à l'arrêté fédéral concernant le deuxième programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales et l'allocation des moyens financiers nécessaires. La région genevoise est en effet particulièrement concernée par le projet. Il est dès lors essentiel de supprimer les goulets d'étranglement et d'assurer le financement de l'extension du réseau dans une région qui est le deuxième pôle économique de Suisse. La CCIG soutient pour cette raison la démarche qui vise à concentrer les actions – et donc les moyens – sur les centres économiques.

Problème, le Conseil fédéral n'a pas intégré dans les modules 1 ou 2 des tronçons autoroutiers proches de grandes agglomérations, qui connaîtront un degré de surcharge III, à commencer par trois tronçons situés sur l'Arc lémanique, à savoir: Etoile–Perly (Genève); Coppet–Nyon (Grand Genève); Villars-Ste-Croix–Cossonay [Projet d'agglomération Lausanne–Morges (PALM)].

La CCIG soutient l'intégration des tronçons entre Meyrin/Vernier et Le Vengeron et elle regrette que le projet Bernex–Meyrin/Vernier n'ait pas été reclassé de module 2 en module 1, car un important projet de création de logements et d'emplois verra le jour à

moyen terme dans ce secteur; d'ailleurs, ce tronçon est classé en degré de surcharge III.

La CCIG rejette la relégation dans le module 3 (projets non financés) de deux tronçons autoroutiers lémaniques, soit Coppet–Nyon (Grand Genève) et Villars-Ste-Croix–Cossonay, étant entendu que le Conseil fédéral reconnaît expressément la nécessité d'élargir ces tronçons à six voies, ce qui fait que ces derniers doivent être intégrés dans le module 2, comme le tronçon Le Vengeron–Coppet, voire dans le module 1 avec ce dernier tronçon.

La CCIG déplore par ailleurs que, malgré un volume d'investissement de 5,5 milliards de francs, une partie des goulets d'étranglement subsistera, en particulier le goulet Perly–Etoile, dont la surcharge est de degré III. La CCIG considère que l'OFROU doit continuer à observer l'évolution de la situation sur le tronçon Etoile–Perly pour, le cas échéant, revoir sa position dans les années à venir.

La CCIG, enfin, insiste pour que la Traversée du lac, notamment, fasse l'objet d'un examen complémentaire en vue d'une inscription dans l'arrêté sur le réseau des routes nationales d'ici au 3^e programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales et de l'allocation des moyens financiers nécessaires.

→ Traversée du lac Léman

La CCIG a initié une réflexion sur la possibilité de réaliser la Traversée du lac grâce à un partenariat public-privé (PPP). Elle s'est ainsi associée à plusieurs associations économiques et partenaires privés pour commanditer une étude dont l'objectif était de vérifier si cela était réalisable. L'étude a démontré que la Traversée du lac présente toutes les qualités requises pour une réalisation en PPP, avec de nombreux avantages à la clé, dont une réalisation plus rapide de l'ouvrage. Cette réalisation devrait se faire avant 2030.

L'étude confirme que la Traversée du lac contribuera à soulager durablement la problématique des goulets

d'étranglement de toute une région. Elle pourrait ainsi délester les autres routes de près de 80 000 véhicules par jour, en reportant les déplacements entre l'est et l'ouest de l'agglomération sur le réseau autoroutier. Le développement des transports publics et de la mobilité douce dans le cœur urbain pourrait ainsi être mis en place plus rapidement. Le gain de temps en déplacement pour les usagers de la Traversée du lac serait d'environ 20 minutes par trajet aux heures de pointe.

Une enquête menée auprès d'institutions financières révèle que des partenaires privés sont très intéressés à investir dans ce type de projet. La Traversée du lac peut d'ailleurs être financée uniquement par des fonds privés, l'ouvrage restant une infrastructure publique, en mains des autorités publiques. L'étude montre qu'un financement mixte, avec une part de financement public, représenterait une option intéressante, dans la mesure où elle allègerait la charge financière de l'Etat.

Le franchissement du lac par un pont ou un tunnel s'avère complexe compte tenu de la nature des sols. Mais des solutions existent et l'expertise technique confirme les conclusions des études réalisées par l'Etat de Genève. En plus des solutions déjà esquissées, la possibilité de creuser un tunnel sous-lacustre serait non seulement envisageable, mais financièrement aussi plus avantageuse; elle serait, en outre, plus favorable du point de vue environnemental.

→ Circulation à Genève

Par l'entremise du Groupement Transports et Economie, dont elle est membre, la CCIG est intervenue à plusieurs reprises pour défendre les intérêts des entreprises dans les dossiers suivants: projet de fermeture du Quai des Bergues, modification du trafic à la rue de l'Ecole-de-Médecine, rédaction du règlement stipulant les mécanismes de compensation des places de parkings, enquête publique N° 3974 Commune de Genève-Cité - Boulevard Jaques-Dalcroze, consultation sur Mobilités 2030, stratégie multimodale pour Genève, initiative populaire cantonale « Pour une traversée de la Rade » (audition du Groupement Trans-

ports et Economie devant la Commission des transports du Grand Conseil).

→ Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF)

La CCIG a pris position en faveur du projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) soumis en votation en 2014. Avec le Grand Zurich, la Métropole lémanique est la région de Suisse qui connaît aujourd'hui un très fort développement économique et démographique. La congestion des axes routiers et ferroviaires est l'une des conséquences négatives de cette vitalité; pour le rail, les CFF prévoient le doublement du nombre des voyageurs sur l'axe Genève-Lausanne entre 2010 et 2030.

Le projet FAIF doit permettre de poursuivre la dynamique de rattrapage engagée depuis peu à Genève; le budget de 6,4 milliards pour l'étape 2017-2025 permettra notamment l'agrandissement de la gare de Genève, ainsi que l'augmentation de la capacité de la ligne Genève-Lausanne. Ces travaux sont la raison du soutien de la CCIG. Pour autant, ses instances dirigeantes nourrissent quelques réserves quant à l'architecture financière du projet.

En effet, le Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), qui financera les aménagements prévus dans le projet FAIF, reprendra des ressources financières déjà existantes et en rajoutera de nouvelles. Parmi ces dernières, le plafonnement des déductions fiscales pour frais de transport dans le calcul de l'impôt fédéral direct touchera davantage les usagers de la route que ceux du rail. Ce financement croisé ne fait pas l'unanimité. Bonne nouvelle cependant: si les 2/3 de la redevance sur la circulation des poids lourds resteront acquis au rail, la contribution des impôts sur les huiles minérales disparaîtra dès 2030.

En définitive, la CCIG a soutenu le projet FAIF, car il est nécessaire à la région, mais elle ne saurait passer sous silence ses réserves liées à la pérennisation d'un financement croisé entre la route et le rail. L'enveloppe globale se monte de plus à 42,5 milliards de francs, et il

faudra veiller à ce que le choix des projets à réaliser se fasse selon des critères clairs de rapport coût-utilité.

→ Transport aérien

Parce que cela améliore les conditions cadre de l'économie genevoise, la CCIG soutient toute compagnie aérienne ouvrant une destination long-courrier depuis Genève en lui offrant le titre de co-sponsor, et les contre-prestations associées, durant un an. La compagnie Air China a ouvert la ligne aérienne Beijing-Genève en mai et bénéficiera donc du partenariat en 2014.

Grâce à la nouvelle liaison Genève-Beijing, Air China permet aux voyageurs de bénéficier d'une liaison directe vers la Chine ainsi que de son vaste réseau domestique et vers l'Extrême Orient. La CCIG était intervenue à plusieurs reprises auprès de la Direction des réseaux d'Air China pour les inciter à privilégier une liaison directe avec Genève.

La CCIG a, par ailleurs, été mandatée par Genève Aéroport pour participer à des rencontres de promotion avec les directeurs de diverses compagnies aériennes afin que de nouvelles liaisons aériennes avec Genève soient créées.

Energie et environnement

→ Réforme du financement de l'assainissement des eaux

La CCIG a été auditionnée au sujet du projet de loi 11086, déposé par le Conseil d'Etat, qui visait une refonte du système de financement de l'assainissement des eaux. La réforme poursuit deux objectifs: reporter sur l'utilisateur final l'intégralité des coûts liés aux réseaux primaire et secondaire d'évacuation et de traitement des eaux usées; pour les nouvelles constructions, instaurer un mode de taxation incitatif concernant l'évacuation des eaux pluviales, visant à lutter contre l'imperméabilisation des sols.

La CCIG a pris acte de la volonté du Conseil d'Etat d'adapter la pratique cantonale à la législation fédérale.

De même, la volonté de mutualiser les coûts et, partant, d'aplanir le montant des taxes entre communes semble justifiée sur un territoire cantonal de taille réduite. Cependant, le projet du Conseil d'Etat a suscité le scepticisme pour plusieurs raisons, notamment: hausse de charges pour le consommateur final et certaines entreprises ayant des besoins importants en termes de surface construite, transfert de charges des communes aux contribuables sans contrepartie.

La CCIG a proposé plusieurs amendements dont certains ont été retenus par le Grand Conseil, qui a adopté la loi fin novembre. Malheureusement, ce dernier a validé une hausse des taxes annuelles pour les entreprises qui sera encore plus importante que ce qui était prévu dans le projet initial, pour compenser les baisses consenties aux particuliers. Au surplus, aucune baisse de la fiscalité des communes n'est envisagée en compensation du transfert de charges occasionné par cette nouvelle loi sur les consommateurs finaux.

→ Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral

La procédure de consultation sur la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral a été l'occasion pour la CCIG de faire part de ses inquiétudes quant aux objectifs et modalités de celle-ci. De manière générale, la CCIG déplore la tentation permanente de l'*alleingang*, notamment en termes de prescriptions énergétiques. Les conditions cadre qui s'appliquent aux entreprises suisses doivent en effet tenir compte des réalités au-delà des frontières du pays.

Les objectifs de baisse de la consommation d'énergie posés par la Confédération sont extrêmement ambitieux. Concernant le seul secteur de l'électricité, la Confédération prévoit une stabilisation de la demande à partir de 2020. Par rapport à la demande 2010, cela représente une baisse de la demande de près de 10%.

Un des aspects les plus controversés de la stratégie énergétique 2050 concerne ce qu'il convient de qualifier de réelle politique de rationnement édictée par l'Etat. En effet, il est prévu d'introduire des objectifs d'efficacité électrique contraignants pour les entre-

prises d'approvisionnement en électricité. Les fournisseurs d'électricité qui n'auront pas rempli leurs objectifs quantitatifs de réduction seront sanctionnés par une amende. Le coût des programmes de réduction devant être assumé par les entreprises d'approvisionnement, le prix de l'électricité augmentera d'autant.

La stratégie énergétique prévoit non seulement une hausse substantielle du coût de l'énergie, mais également des subventions et aides étatiques diverses visant la promotion des énergies renouvelables et la réduction de la consommation d'énergie. Cette hausse considérable des aides publiques à destination de certaines formes d'énergies renouvelables n'est pas sans aggraver le risque de distorsion du marché.

Une politique de production et d'approvisionnement basée sur des mécanismes de marché et qui évite la tentation de la politique industrielle dirigiste est la mieux à même de répondre aux besoins. De même, la pluralité des sources d'énergie joue un rôle important dans la sécurité de l'approvisionnement énergétique du pays. La CCIG se prononce donc contre toute interdiction de technologie.

Les entreprises sont appelées à fournir un effort conséquent afin de contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie énergétique et certains éléments suscitent une méfiance particulière. Par exemple, la stratégie énergétique 2050 prévoit la possibilité d'imposer aux entreprises la mise en œuvre de mesures d'économie a priori non rentables. Il va de soi qu'une telle perspective doit être rejetée avec la plus grande fermeté.

→ Consultation préliminaire relative à l'instauration d'un système d'incitation dans la politique énergétique

La CCIG a pris position sur la consultation préliminaire ouverte par le Département fédéral des finances au sujet de la mise en place d'un système d'incitation dans la politique énergétique. Elle rejette l'idée d'introduire une réforme fiscale écologique, qui serait source de conflit entre les objectifs d'incitation et de recettes fiscales.

La CCIG met en garde contre le risque de double imposition qui pourrait résulter d'une taxation de l'électricité si, dans le cadre de la fin du recours à l'énergie nucléaire, la production suisse d'électricité devait recourir au gaz, ne serait-ce que transitoirement. Elle s'oppose à une taxation accrue de l'électricité. La sortie du nucléaire devrait déjà, en l'absence de toute nouvelle taxe, se traduire par une hausse du coût de l'électricité. De plus, l'électricité produite étant appelée à ne provenir très majoritairement que de sources renouvelables, une taxation ne se justifie pas du point de vue de la politique climatique. Sur le même modèle que pour la taxation des combustibles, la CCIG est d'avis que la consommation d'électricité doit se concevoir selon des principes d'économie de marché, le prix reflétant le jeu de l'offre et la demande.

La CCIG s'oppose à l'introduction d'une taxe CO₂ sur les carburants, qui irait à l'encontre des engagements pris lors de la récente adoption de la loi sur le CO₂.

Pour la CCIG, à terme, les énergies renouvelables devront se passer de subventions et autres aides étatiques, les mesures de subventionnement et autres distorsions du marché n'étant pas acceptables sur la durée.

La CCIG est favorable aux remboursements de taxes aux entreprises à forte intensité énergétique et à fortes émissions de gaz à effet de serre qui sont exposées à la concurrence internationale. Idéalement, toutes les entreprises devraient pouvoir bénéficier de la possibilité de se voir exemptées des taxes en contrepartie d'engagements à réduire leurs émissions.

Commerce international

Les Chambres de commerce sont au nombre de 15 000 dans le monde et représentent le plus grand réseau mondial d'affaires. Une de leurs missions consiste à aider les entreprises dans leur développement à l'international, à l'instar de ce qu'entend la CCIG.

→ Accueil de délégations étrangères

Une vingtaine de délégations représentant les pays suivants ont été accueillies: Brésil, Canada, Corée du Sud, Chine, Inde et Japon.

→ Mission économique au Qatar

En collaboration avec l'Office de Promotion des Industries et des Technologies (OPI) et l'Osec, la CCIG a organisé, en avril, une délégation économique au Qatar. Composée d'une quinzaine de personnes actives dans des secteurs aussi variés que le génie civil, l'énergie, la chimie, l'industrie, la construction, le transport, le commerce de gros, la culture et l'événementiel, cette mission a permis à ses participants de profiter des opportunités offertes par le Congrès mondial des Chambres de commerce, qui se tenait à Doha, et de rencontrer des représentants des autorités et des milieux d'affaires qataris. Des visites d'entreprises et des entretiens avec leurs dirigeants ont été organisés, ainsi que des rencontres individuelles avec des entrepreneurs qataris. Plusieurs des entreprises ayant participé à cette mission ont noué des contacts fructueux, qui se sont concrétisés par de nouvelles affaires dans les pays du Golfe.

→ Mission économique à Beijing

En collaboration avec la Chancellerie d'Etat, le Département genevois des affaires régionales de l'économie et de la santé, l'OPI et la Chambre de commerce Suisse-Chine Section Romande, la CCIG a organisé, en septembre, une délégation économique et politique à Beijing, conduite par le Président du Conseil d'Etat genevois, dans le but notamment de signer un accord stratégique de coopération entre Genève et Beijing. Composée de près de 60 personnes de tous les secteurs d'activité, cette mission a permis à ses participants de rencontrer des représentants des autorités et des milieux d'affaires chinois. Des visites d'entreprises et des entretiens avec leurs dirigeants ont été organisés, ainsi que des rencontres individuelles avec des entrepreneurs de Beijing. Les relations entre la CCIG et la Chambre de commerce de Beijing ont également permis de nouer des liens entre les membres des deux entités.

Promotion économique

Tout au long de l'année, la CCIG aide les entreprises locales à trouver des partenaires d'affaires et facilite l'intégration des entreprises étrangères. En soutenant Genilem, dont la CCIG est membre fondateur, elle permet le démarrage de nouvelles entreprises à Genève. La Chambre fait également la promotion de Genève auprès d'entreprises étrangères souhaitant développer leurs activités en Europe, ceci en soutien au Service de la promotion économique du canton. Et, par ses contacts politiques, elle aide ces sociétés à s'implanter et à se développer à Genève. Enfin, la CCIG assure la coordination entre les différents acteurs économiques du canton, lorsqu'il s'agit d'organiser des missions économiques à l'étranger ou de les mettre en relation pour la création et le développement d'entreprises à Genève.

Votations

Dans le cadre de sa mission de défense des conditions cadre à Genève et en Suisse, la CCIG a été active dans les campagnes de votations. Elle a agi en qualité de coordinatrice des milieux économiques cantonaux ou en tant que membre du comité de campagne avec ses partenaires traditionnels et les partis politiques aux opinions convergentes.

En ce qui concerne l'impact direct ou indirect sur les entreprises, l'année 2013 a plutôt été marquée par des scrutins fédéraux. Sur le plan de la politique salariale des entreprises, d'importants débats ont été initiés par deux initiatives: l'initiative «Minder», qui entendait mettre fin à des rémunérations abusives de certains dirigeants, et celle dite «initiative 1:12» qui voulait interdire qu'il y ait au sein d'une entreprise des salaires plus de douze fois supérieurs à la plus faible rémunération. Malgré la proposition du Parlement d'opposer un contre-projet (indirect, qui n'a donc pas été soumis au vote du peuple), l'initiative «Minder» a été largement plébiscitée par plus de deux tiers des votants.

C'est par un score pratiquement semblable que l'« initiative 1:12 » a été sèchement rejetée, préservant ainsi la présence d'un système qui a fait ses preuves en Suisse et a contribué à sa prospérité, le partenariat social.

Contre l'avis de la CCIG, la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire a été acceptée par près de 63 % des votants. La crainte d'une trop forte centralisation des décisions liées au développement du pays et plus spécifiquement du canton de Genève avait motivé la position de la CCIG. Des garanties de respect des spécificités cantonales, dont celles de Genève et de son exiguïté territoriale, ont été données par les instances fédérales au cours de la campagne. La CCIG sera attentive à la concrétisation de ces promesses.

Enfin, deux votations à caractère symbolique : la hausse de la vignette autoroutière de 40 à 100 francs et la faculté pour les shops des stations-services ouvertes 24 h sur 24 de proposer en permanence une large gamme de produits.

Plus de 60 % des votants se sont opposés à la première, exprimant vraisemblablement un « ras le bol » face aux diverses taxes et impôts et sanctionnant le manque de transparence dans l'utilisation des fonds découlant de la vignette. Il n'en demeure pas moins que les infrastructures routières de l'Arc lémanique devront trouver leur financement dans le futur, malgré ce net refus du peuple.

S'agissant de la seconde, malgré une volonté des opposants d'en faire une question de principe sur les horaires d'ouverture des magasins et le travail de nuit des employés (deux questions qui ne faisaient pas partie de ce scrutin...), 56 % des votants ont eu la sagesse de supprimer l'aberration bureaucratique qui consistait à empêcher la vente de certains produits entre 1 h et 5 h du matin dans des shops disposant déjà de l'autorisation d'être ouverts 24 h sur 24.

Sur le plan cantonal, les Genevois ont accepté la reca-

pitalisation de la caisse de pension des fonctionnaires de l'Etat de Genève dans la proportion de trois votants sur quatre. Si la CCIG a soutenu cette position institutionnelle, elle a également fait part aux autorités de son souhait de voir d'autres réformes engagées afin de supprimer le déficit structurel que la nouvelle caisse de pension continue de subir.

Enfin, les citoyens ont mis à profit le scrutin relatif à l'initiative « Stop aux hausses des tarifs des TPG ! » pour exprimer leur mécontentement face au fonctionnement des transports publics genevois et à la modification du réseau intervenue en décembre 2011. Ce vote aurait pu avoir pour conséquence de remettre en cause la grille tarifaire des TPG et le programme UNIRESO, mais une décision du Tribunal fédéral a annulé ce scrutin et un nouveau vote aura lieu en 2014.

Services et produits

Destinés à faciliter la vie des entreprises, la CCIG offre une série de services qui concernent principalement les modes alternatifs de résolution des conflits, le commerce international, la formation et le réseautage.

Arbitrage et médiation commerciale

L'arbitrage est un mode de règlement confidentiel des litiges fondé sur la volonté des parties de recourir à des arbitres. Ce sont des juges privés, indépendants et le plus souvent spécialistes du domaine concerné. Ils rendent une sentence, laquelle s'impose aux parties et peut être exécutée au niveau international comme peut l'être un jugement rendu par les tribunaux ordinaires. Grâce aux traités et aux conventions internationales, et en particulier grâce à la Convention de New York¹, la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales sont le plus

souvent facilitées et moins complexes que la reconnaissance et l'exécution de jugements étrangers rendus par les tribunaux ordinaires. Il s'agit là d'un avantage déterminant pour toute entreprise désirant résoudre efficacement un litige commercial.

A l'instar de l'arbitrage, la médiation est un processus confidentiel de résolution des litiges. Cependant, à la différence de l'arbitrage, la médiation consiste pour les parties à désigner un médiateur, lequel ne rend pas de sentence ni de jugement. Le rôle du médiateur consiste dès lors à aider les parties à résoudre leur litige à l'amiable par un accord tenant compte de leurs intérêts actuels et futurs. Ce processus a souvent l'avantage de permettre aux parties de maintenir, voire de relancer, leur relation d'affaires. Contrairement à l'arbitrage, chaque partie peut mettre fin à la médiation, en tout temps, unilatéralement et sans indication de motif.

Ces arbitrages et médiations commerciales sont administrés, à la CCIG, sous l'égide respectivement du Règlement suisse d'arbitrage international et du Règlement suisse de médiation commerciale.

→ Règlement suisse d'arbitrage international

Le Règlement suisse d'arbitrage international, révisé en juin 2012, est le fruit d'un travail considérable mené par de nombreux spécialistes suisses de l'arbitrage. Il est ainsi devenu un outil apprécié tant des praticiens de l'arbitrage que des entreprises qui y font recours.

Plus connu sous la dénomination « Swiss Rules », ce règlement peut être utilisé par toute entreprise en Suisse ou à l'étranger. Il prévoit la confidentialité de la procédure et donne aux arbitres les moyens de gérer les procédures de manière flexible.

Anticiper le règlement de litiges commerciaux potentiels

Dans un contexte de globalisation des échanges commerciaux où les litiges sont toujours plus complexes, l'arbitrage et la médiation commerciale sont des modes de résolution de litiges qui répondent aux exigences d'efficacité, de rapidité et de confidentialité du milieu des affaires.

C'est au moment de la rédaction du contrat que les clauses d'arbitrage ou de médiation commerciale doivent y être insérées. Pour cela, il suffit de faire usage des clauses modèles pré-rédigées, directement téléchargeables sur le site de la CCIG ([clause d'arbitrage](#), [clause de médiation commerciale](#)).

¹ Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958)

Le Règlement suisse d'arbitrage international offre aux parties une grande autonomie. Elles sont ainsi notamment libres de choisir le lieu du siège de l'arbitrage, le nombre d'arbitres, la langue de la procédure ainsi que leur représentant en Suisse ou à l'étranger.

Lorsque les parties ne sont pas en mesure de désigner leur(s) arbitre(s), ces derniers sont nommés par la Cour d'arbitrage, dont les tâches sont précisées dans le règlement « Swiss Rules ». La nomination intervient dans un délai de quelques jours seulement.

Les « Swiss Rules » prévoient que les coûts de l'arbitrage sont structurés selon un barème fixant les frais et les honoraires du Tribunal arbitral, en fonction de la valeur litigieuse. Les honoraires du Tribunal arbitral sont soumis, en fin de procédure, à l'approbation de la Cour d'arbitrage, laquelle compte 26 spécialistes et praticiens suisses et étrangers de l'arbitrage.

Selon les statistiques, la répartition des coûts de l'arbitrage est la suivante: les frais de représentation et autres frais des parties sont d'environ 80 %, les honoraires et frais des arbitres représentent environ 18 % et, lorsqu'il y a des frais administratifs perçus par la CCIG (ce qui n'est pas toujours le cas), ces derniers représentent moins de 2 %. A cet égard, il convient de mentionner que, lorsque le montant de la valeur litigieuse est inférieur à CHF 2 millions, la CCIG ne perçoit pas de frais administratifs, ce qui est un avantage notable, sachant qu'en insérant une clause d'arbitrage, on connaît rarement à l'avance le montant litigieux.

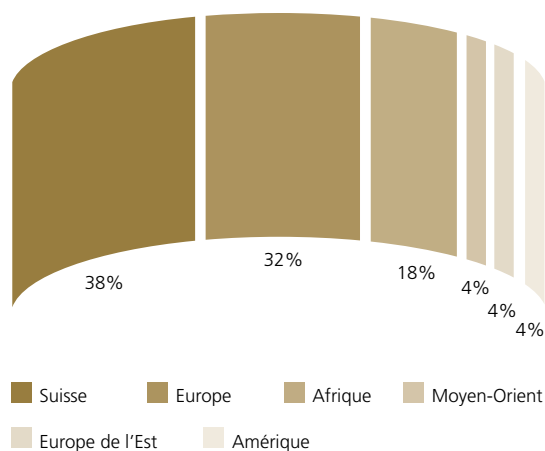
Enfin, il convient de relever la procédure accélérée prévue par les « Swiss Rules », laquelle connaît un grand succès auprès des entreprises qui en ont fait usage. Elle offre en effet la possibilité d'obtenir une sentence, rendue par un arbitre unique, dans un délai de six mois. Cette procédure accélérée est applicable d'office quand la valeur litigieuse n'est pas supérieure à CHF 1 million et peut être choisie par les parties pour des valeurs litigieuses supérieures (article 42 des « Swiss Rules »). Dans tous les cas, les parties peuvent encore convenir, si cela s'avère opportun, que le litige

soit tranché sur la base de documents uniquement, ceci afin d'éviter la tenue d'une audience.

La durée moyenne des procédures accélérées administrées par la CCIG depuis 2004 est de 6 mois et 2 semaines, alors qu'elle est d'un peu plus d'un an en procédure ordinaire. On notera sans surprise que le montant des frais occasionnés dans les procédures accélérées est en moyenne bien inférieur à celui d'une procédure ordinaire.

En 2013, la CCIG a reçu vingt-six nouvelles requêtes d'arbitrage dont la valeur litigieuse moyenne s'élève à CHF 3 millions. Les parties à ces nouvelles affaires sont de 22 nationalités différentes, réparties comme indiqué ci-dessous :

Répartition des affaires selon l'origine des parties (en %)



Ces statistiques démontrent le caractère international de Genève en matière d'arbitrage. Ceci est confirmé par le fait que, dans 42 % des arbitrages, les parties étaient exclusivement d'origine étrangère.

Les arbitrages initiés ont eu principalement pour objets des contrats de services, de vente de biens, de vente d'actions, de conventions d'actionnaires et de construction. Relevons que 19 % des nouvelles affaires étaient liées au commerce de matières premières.

A ce titre, on relèvera qu'en 2013 et en partenariat avec Geneva Trading and Shipping Association (GTSA), la CCIG a dédié une attention particulière aux litiges opposant des entreprises actives dans les matières premières, en leur proposant une solution sur mesure. Ceci a été rendu possible grâce à la mise en valeur des caractéristiques du règlement « Swiss Rules ». Comme on l'a vu ci-dessus, ce règlement permet la résolution rapide et à moindre coût des arbitrages. La constitution d'une liste d'arbitres et de médiateurs spécialisés dans le secteur concerné a également été établie. Cela a fait l'objet d'une conférence en février, relayée par la presse, et qui a réuni plus d'une centaine de sociétés actives dans le domaine du trading, venant de Suisse, d'Europe et même du Chili.

Enfin, il convient de rappeler qu'il est essentiel qu'une entreprise souhaitant pouvoir bénéficier d'un recours à l'arbitrage insère, dans ses contrats, une clause d'arbitrage. A cet égard, l'expérience montre qu'il est risqué de se montrer créatif dans la rédaction de telles clauses. Il vaut mieux se contenter de reprendre, telles quelles, les clauses modèles. Celles-ci sont directement téléchargeables sur le site Internet de la [CCIG](#).

→ Règlement suisse de médiation commerciale

Le Règlement suisse de médiation commerciale, entré en vigueur en 2007, est administré, à Genève, par la CCIG. Il est le fruit d'un travail concerté entre de nombreux spécialistes et praticiens de la médiation. Ce règlement pose un cadre moderne et flexible au processus de médiation. Il permet aux parties d'avoir accès à des outils leur permettant de mettre en application de manière souvent plus efficace le « mantra » que l'on se contente souvent d'insérer dans les contrats, stipulant que les parties s'efforceront de négocier de bonne foi avant d'entamer une procédure devant les tribunaux. Inutile de dire qu'une bonne préparation à la médiation est indispensable si l'on veut se donner les meilleures chances d'exploiter au mieux les outils que la médiation met à la disposition des parties pour leur permettre de régler tout ou une partie de leur

litige. Outre la confidentialité, le Règlement suisse de médiation commerciale prévoit les différentes étapes propres à la médiation, dont celle de la nomination du médiateur. Il prévoit également divers outils à la disposition du médiateur et des parties, tel que le recours à l'expertise. Il prévoit également des coûts très limités rendant le processus attractif pour tout litige indépendamment de sa valeur litigieuse.

Le recours à la médiation se fait d'autant plus facilement qu'une clause s'y référant a été incluse dans les contrats. L'expérience montre qu'en l'absence d'une telle clause, il est plus difficile d'entamer un processus de médiation lors de la survenance du litige.

Les clauses de médiation suivies d'un arbitrage (ou d'une procédure devant les tribunaux) doivent être rédigées avec précaution. Il convient en effet de s'assurer que le passage de l'un à l'autre de ces modes se fait de manière appropriée, notamment par la fixation d'un délai au terme duquel chaque partie peut entamer un arbitrage. Là encore, ces clauses peuvent être directement téléchargées sur le site Internet de la CCIG.

En partenariat avec la Chambre Suisse de Médiation Commerciale (CSMC), la CCIG organise mensuellement les « Petits déjeuners de la médiation », lesquels ont permis d'aborder différents aspects liés à la médiation.

En 2013, quatre nouvelles requêtes de médiation commerciale ont été adressées à la CCIG. Deux d'entre elles se sont soldées par un accord transactionnel.

Visas et législations

→ Carnets ATA

75 pays ont signé la Convention d'Istanbul relative à l'admission temporaire des marchandises. Bahreïn l'a signé en 2012, mais l'application n'y est pas encore effective. Active dans sa promotion, la CCIG se réjouit

de l'arrivée de nouveaux partenaires dans le réseau des carnets ATA (Admission Temporaire-Temporary Admission), qui permettent aux sociétés ou aux particuliers de se rendre à l'étranger avec des marchandises en exportation temporaire sans s'acquitter des droits et taxes lors de l'entrée dans un pays.

→ Certificats d'origine

Sur le même principe que la plate-forme ATASwiss, qui a succédé à ATAonline et permet de remplir des demandes de carnets ATA en ligne, e-certify a remplacé e-origin pour les certificats d'origine. Ces documents, notamment utilisés par les administrations douanières pour connaître l'origine d'un produit ou calculer les droits de douane applicables dans certains pays, peuvent donc désormais être commandés par Internet. 2013 a permis de consolider le système et d'amener une part de plus en plus importante d'utilisateurs à ce mode électronique.

→ Certificats CITES

Les certificats délivrés selon la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui peuvent être délivrés via Internet, ont à nouveau principalement concerné des bracelets de montres en crocodile.

	2013	2012	Evolution
Certificats d'origine	12 491	11 821	+ 5.66 %
Attestations suisses	62	75	-17.33 %
Factures et attestations diverses	11 782	11 542	+ 2.08 %
Carnets ATA	2762	2680	+ 3.06 %
Carnets CPD	56	63	-11.11 %
Certificats CITES	15 033	12 967	+15.93 %

Comme ces chiffres l'indiquent, le nombre de biens exportés à l'aide de certificats CITES, de certificats d'origine et de carnets ATA a augmenté par rapport à 2012. Cependant, il est à noter que la valeur marchande moyenne des biens a, quant à elle, diminué.

Partenariats et soutien à la formation

→ Enseignement secondaire et professionnel

La CCIG attribue des prix dans des filières économiques, à divers niveaux de formation de l'enseignement secondaire, supérieur et de la formation continue. Elle a décerné en 2013 les prix spéciaux suivants :

Office d'orientation et de formation professionnelle

Le prix de la CCIG a été attribué à Rachel Tachew pour son diplôme d'employée de commerce formation élargie.

Haute école de gestion de Genève

Le prix CCIG du meilleur travail de diplôme obtenu, dans la filière Economie d'entreprise de la Haute Ecole de gestion, a été attribué à Bryan Marfurt pour son étude intitulée « Les accords rubik constituent-ils une solution durable pour les différents acteurs économiques ? »

Hautes études commerciales de l'Université

Le prix CCIG de la meilleure moyenne générale en Bachelor Gestion d'entreprise dans le cadre des Hautes études commerciales de l'Université de Genève a été décerné à Eduardo Chacon pour sa moyenne générale de 5.1136.

→ Certificat de la CCIG : « Rédiger en français professionnel »

Le certificat de la CCIG « Rédiger en français professionnel » vise à attester la maîtrise des compétences rédactionnelles dans le cadre professionnel. Proposé depuis de très nombreuses années par la CCIG, en collaboration avec l'Ifage, cet examen a poursuivi son écoute attentive des besoins du monde professionnel en mutation et a vu le nombre de ses inscriptions doubler.

Cinquante candidats, sur les cinquante et un qui s'étaient présentés, ont été reçus lors de la session 2013.

→ **DAS en Management durable**

La CCIG soutient cette formation mise sur pied conjointement par les Hautes études commerciales (HEC) de l'Université de Genève et la Haute école de gestion (HEG) de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale. Elle a organisé, dans ce cadre, une session consacrée à l'importance du management durable pour les entreprises, au cours de laquelle des représentants de Migros Genève et de Manotel ont pris la parole. Le prix de la meilleure moyenne a été décerné par la CCIG à Deborah Paulino.

Promotion des membres

Fidèle à sa mission de promotion des entreprises membres, la CCIG favorise la mise en relation d'affaires au travers de diverses manifestations qui sont autant d'occasions de faire du réseautage de qualité. Outre les incontournables manifestations institutionnelles, 2013 a vu la création d'un nouveau cycle de séminaires, baptisé «Genève en thèmes».

Manifestations institutionnelles

→ Dîner annuel de la Chambre et 148^e Assemblée générale

Le succès de la conviviale Assemblée statutaire du 26 mars ne s'est pas démenti. Les membres et les invités ont été plus de 600 à y participer et à réseauter assidument lors de l'apéritif et du traditionnel Dîner annuel de la Chambre qui l'ont suivie.

Jean-Bernard Rondeau a rappelé en ouverture que, pour donner à Genève une prospérité économique durable, la première mission de la Chambre était d'améliorer les conditions cadre. Il est revenu à ce propos sur le danger que représentait la Convention en matière de succession signée par la France et la Suisse, qui menace le tissu même de l'économie du pays, fortement tributaire des entreprises familiales.

Il a aussi salué la proposition de taux d'imposition unique à 13 % pour l'ensemble des sociétés contributables sur le territoire genevois, qui permettra de préserver l'attractivité du canton en allégeant la charge des PME et en sauvegardant l'un des moteurs du développement de Genève: la stabilité fiscale et juridique. Enfin, il a souligné que l'action de la Chambre ne déploiera tous ses effets que si elle est

répercutée par ses membres, à qui il a demandé de relayer ses messages.

Reprenant le nouveau slogan de la CCIG, Jacques Jeannerat a également précisé que, pour assurer une économie forte et promouvoir les entreprises membres, il fallait travailler sur les conditions qui permettent à ces entreprises d'exercer leur activité durablement. Il a ainsi donné un aperçu de l'action de la Chambre dans les quatre domaines prioritaires que sont l'aménagement, la mobilité, la fiscalité et la formation, illustrant ses propos à l'aide d'interviews de membres. Il a aussi démontré à quel point il importait de maintenir l'attractivité de Genève pour éviter les délocalisations et la perte d'emplois subséquente, surtout au vu de la tendance au tassement de l'économie. En conclusion, il a rappelé les nombreuses prestations et activités qu'offre la CCIG au service de l'économie genevoise.

Charles Beer, président du Conseil d'Etat, a évoqué la préoccupation de tout gouvernement qu'est la croissance économique. Il a rendu hommage aux chefs d'entreprise, sans qui il n'y aurait pas de prospérité et qui doivent affronter concurrence, adaptations réglementaires et difficultés structurelles et conjoncturelles.

Il a souligné l'importance à accorder à la sécurité, pour ne pas détériorer la capacité d'accueil du pays, et le juste équilibre à négocier entre transports et aménagement. Il a aussi mis en évidence les risques qui menacent la collectivité, tel le populisme, facteur d'isolement préjudiciable pour une économie directement tournée vers l'extérieur. Pour terminer, Charles Beer a abordé la question des inégalités et en a appelé à l'Etat social, à la

capacité de redistribution et au partenariat social, fondement de notre prospérité et gage d'harmonie pour la région.

→ 11^e Événement économique

Organisé le 31 octobre au Centre de congrès Palexpo, l'Événement économique a attiré à nouveau plus de 800 participants et s'est déroulé selon la formule habituelle: le Séminaire économique, co-organisé avec la Banque cantonale de Genève et l'Office cantonal de la statistique, était suivi de la Cérémonie de remise des Prix. En partenariat avec l'Office de Promotion des Industries et des Technologies (OPI) et le Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé, la CCIG a remis pour la deuxième fois le Prix de l'économie genevoise et le Prix de l'innovation. Ces distinctions ont été attribuées respectivement à Procter & Gamble, troisième plus gros employeur privé de Genève, entreprise formatrice et important partenaire commercial de nombreuses entreprises locales, et à Contexa SA, leader dans l'ingénierie et la production de systèmes de dosage automatique pour arômes et parfums.

→ Genève en thèmes

Allongement de l'espérance de vie, globalisation des échanges marchands, généralisation des moyens de communication instantanés sont autant de bouleversements profonds qui affectent notre société. De nouvelles questions se posent, qui nécessitent d'imaginer de nouvelles réponses. Alors qu'en 2013 les citoyennes et citoyens étaient appelés à choisir ceux qui les gouvernent et, par là même, à choisir parmi différentes visions de la société, il a paru à propos d'offrir un cycle de conférences faisant un tour d'horizon des enjeux auxquels le canton est confronté.

Rassemblant à chaque fois une soixantaine de participants, les conférences laissaient une large place aux questions. Ont été traités les thèmes suivants: « Aménagement, principes et outils à disposition »; « Energie, entre coûts et pénurie, un avenir ensoleillé? »; « Comprendre (enfin!) la fiscalité »; « Mobilité: Difficile trajet entre l'offre et la demande ».

Autres manifestations

→ Actes'Industries

Pour la deuxième année consécutive, la CCIG s'est jointe à l'OPI et à l'Union Industrielle Genevoise pour organiser la 6^e édition d'Actes'Industries au Centre de formation Pont Rouge. Cette demi-journée de réflexion et de débats sur les enjeux majeurs auxquels fait face l'industrie du bassin lémanique vise à identifier et à mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de son développement. Une centaine de participants ont partagé leur expérience et leur savoir-faire au cours de quatre ateliers différents.

→ Séminaires thématiques

Les séminaires thématiques ont pour but de mettre l'accent sur une problématique particulière. En avril, lors de l'atelier « The art of public speaking in international business relations », organisé par la CCIG en collaboration avec McKay's International Corporate Communications & Public Affairs, Michael McKay, ancien président de la Chambre de Commerce Anglo-Suisse de Genève, a expliqué aux entrepreneurs genevois comment améliorer leurs performances de communication en public. Il leur a fourni des indications pratiques sur la façon de structurer un discours ou une présentation, de capturer l'attention des auditeurs, d'accroître les chances que le public se souvienne du discours, d'influencer les auditeurs en leur laissant une forte impression. Il a mis en exergue une liste des « dos » et des « don't », et a indiqué la place que tiennent la voix, le langage corporel et l'image lors d'un discours en public.

En octobre, la séance d'information « Qu'apportera le Gripen à l'économie genevoise et romande? » a été organisée par la CCIG en collaboration avec Saab pour permettre aux entrepreneurs genevois d'en apprendre davantage sur les affaires compensatoires liées à l'acquisition de l'avion de chasse Gripen. En cas d'achat de l'avion par la Suisse, le constructeur Saab s'est en effet engagé à compenser 100 % de la valeur du contrat. De nombreuses affaires sont déjà en cours avant même la signature de celui-ci.

Lors de cette séance d'information, Christopher Jouannet, Senior Engineer Advanced Design, Saab, expert travaillant sur la campagne Gripen, est venu présenter le fonctionnement du programme de participation industrielle, les avantages qu'il offre et les possibilités qui existent pour les entreprises du Grand Genève.

Enfin, lors du séminaire « Comment devenir fournisseur des organisations internationales » organisé en novembre par la CCIG en collaboration avec Swisscham Africa et Switzerland Global Enterprise, Thorsten Vogl, juriste et vice-président de la Swisscham Africa, Randy Grodman, président IDO – International Development Opportunities, expert accrédité de Switzerland Global Enterprise, et Sylvain Jaccard, responsable pour la Suisse romande, Switzerland Global Enterprise, ont expliqué notamment comment obtenir des commandes de la part d'organisations internationales et comment la Suisse aide les entreprises à décrocher de telles commandes.

→ Séminaires du commerce international

En collaboration avec des partenaires actifs dans les pays présentés, la CCIG a organisé des séminaires présentant les opportunités d'affaires et d'investissements au Brésil, au Canada, en Chine (4 fois), en Corée du Sud, en Inde, à Hong Kong, au Japon et en Russie.

→ Séminaires du sponsoring

Dans le cadre de leur partenariat, quatre sponsors ont organisé un événement avec la CCIG. En mars, Unirisc a organisé deux séminaires : « Projet RH et gestion du changement : le piège de l'effcience », dont le thème était la compétitivité de l'employeur, et « L'humain, un risque informatique ? » sur celui des risques informatiques.

En octobre, le Comptoir immobilier a réuni pour la deuxième année consécutive une table ronde durant laquelle les dernières évolutions du projet PAV (Praille-Acacias-Vernets) ont été analysées et discutées.

Enfin, en décembre, lors de la conférence intitulée « Les organisations et la génération Y, challenges et opportunités », European University a présenté la génération Y, la première « net generation », succédant aux « baby-boomers » (1945-60) et à la génération X (1960-80), dont les caractéristiques et modes de fonctionnement ont des conséquences sur les structures organisationnelles.

Publications et médias

Informer et documenter ses membres fait partie des missions de la CCIG. Elle s'est dotée, pour ce faire, de multiples canaux, tant imprimés qu'électroniques. C'est notamment à travers eux qu'elle fait part de ses analyses et éclairages sur les grands thèmes d'actualité économique et politique, qui se caractérisent toujours par une approche globale, plutôt que sectorielle, de l'économie genevoise. Pour diffuser plus largement son opinion, la Chambre entretient également des relations soutenues avec la presse.

Publications, site Internet, médias sociaux et relations médias

Afin de pouvoir répondre à la demande, le CCIGinfo a vu son tirage augmenter de 3200 à 3300. L'e-ccig, lettre d'information électronique hebdomadaire, a également vu son nombre de destinataires croître et dépasser 3400. Quant au site Internet, il a connu deux nouveautés: un blog qui contient les éditoriaux parus dans le CCIGinfo et l'e-ccig, les dossiers du CCIGinfo, les communiqués de presse de la CCIG et des informations destinées aux entreprises. Des mots-clés permettent de retrouver facilement les sujets traités. Une version adaptée aux tablettes et smartphones a en outre été créée, qui permet une navigation aisée depuis un support mobile.

Enfin, la page Facebook de la CCIG diffuse quotidiennement des informations économiques brèves, des photos prises lors des événements ainsi que des informations sur l'actualité de la Chambre.

CCIGinfo

10 numéros tirés chacun à 3300 ex.

e-ccig

45 envois à 3400 destinataires

Site de la CCIG (www.ccig.ch)

58 400 visites, dont près de 10 % via une tablette ou un smartphone

Blog de la CCIG (<http://blog.ccig.ch/>)

109 articles et communiqués de presse publiés

Page Facebook de la CCIG

(<https://www.facebook.com/CCI.Geneve>)

Plus de 3800 « fans »

Divers presse

86 articles ont cité la CCIG

Emissions TV/radio

Des membres de la Direction ont été interviewés à 13 reprises à la TV et à 13 autres à la radio

Conférences de presse

5 conférences de presse ont été organisées par la CCIG

Enquête conjoncturelle de printemps

La 13^e Enquête conjoncturelle de la CCIG a été réalisée grâce à un questionnaire adressé début janvier à l'ensemble des membres de la CCIG. Le taux de retour à fin février s'élevait à 40 % avec quelques disparités en fonction des secteurs. Les services représentent plus de la moitié des réponses reçues (54 %) contre 15 % pour l'industrie et 16 % pour les commerces. A noter également que 45 % des réponses proviennent de petites entreprises de moins de 10 employés et 78 % de moins de 50 salariés.

D'une manière générale, alors que 2011 se caractérisait par l'absence de tendance définie, 2012 a été jugée plutôt difficile. En effet, du point de vue des résultats obtenus, pour 37 % des sondés l'année fut difficile à très difficile, 34 % l'ont jugée stable et le restant d'entre eux, bonne (24 %) à très bonne (5 %).

En ce qui concerne le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé en Suisse ou à l'étranger, il est intéressant de constater que les deux catégories les plus importantes sont les entreprises locales, qui ne travaillent pas à l'international (60 %) et celles qui, au contraire, réalisent leur chiffre d'affaires presque totalement à l'étranger (13 %).

En 2012, par rapport à 2011, le volume d'affaires est resté stable ou a augmenté (0 à +10 % et plus) pour 59 % des entreprises interrogées, mais pour 41 % d'entre elles (contre 35 % en 2011), il a diminué (0 à -10 % et moins). Si l'on ajoute à cela les statistiques concernant la rentabilité en 2012 en comparaison annuelle avec 2011, on constate le même type d'évolution: une rentabilité maintenue en équilibre ou augmentée (0 à +10 % et plus) pour 60 % des sondés, et une diminution (0 à -10 % et moins) pour 40 % d'entre eux. Plus de la moitié des entreprises ont stabilisé leurs effectifs en 2012 (62 %) voire les ont augmentés (21 %).

Les prévisions pour 2013 quant à elles sont bonnes: 75 % des entreprises interrogées estiment que leur

volume d'affaires sera stable ou en hausse, contre un quart des sondés (25 %) qui le voit en diminution. Les prévisions de rentabilité pour 2013 suivent la même tendance: 75 % les voient stables ou positives contre 25 % négatives. Les effectifs, quant à eux, devraient rester stables pour 70 % des sondés et augmenter pour 21 % d'entre eux.

Cette année, à l'occasion de la conférence de presse organisée pour la présentation de l'Enquête conjoncturelle, trois intervenants ont présenté la situation et les perspectives conjoncturelles, sur la situation de place financière et les enjeux auxquels elle est confrontée: Claude Bagnoud, membre de la Direction générale, responsable Entreprises et Clients Institutionnels de la Banque cantonale de Genève, sous l'angle des entreprises et de l'économie genevoise; Pierre Poncet, associé commanditaire, Bordier & Cie, Banquiers privés, sous l'angle du private banking genevois, et Jean-Marie Salina, Managing Director Senior Advisor, Credit Suisse SA, sous l'angle de la place financière suisse.

Enquête conjoncturelle d'automne

Comme chaque année, la CCIG, la Chambre de commerce de Neuchâtel et celle du Tessin se sont associées à la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie pour participer à une enquête visant à réaliser des comparaisons conjoncturelles. Envoyée à tous les membres de la CCIG en septembre, l'enquête a obtenu un taux de réponse de près de 25 % des entreprises.

Les entreprises répondantes – qui totalisent quelque 30 000 emplois – ont été plus de la moitié à juger la marche des affaires satisfaisante (51 % contre 46 % l'an dernier). Le secteur d'activité (industrie ou services) n'exerce que peu d'influence. Comme l'an dernier, on remarque que les entreprises qui exportent entre 21 et 79 % de leur production sont les plus satisfaites (61 %). Les entreprises n'exportant pas du tout et celles exportant au-delà de 80 % ont des taux de satisfaction proches (respectivement 52 et 49 %).

Pour les six mois suivants, une majorité d'entreprises estimait que la marche des affaires serait satisfaisante (52 %), tant dans l'industrie que les services, et seules 16 % des entreprises s'attendaient à un premier semestre 2014 médiocre. L'an dernier, ces taux étaient respectivement de 47 et 25 %. En 2012, les entreprises qui prévoient la meilleure marche des affaires étaient les non-exportateurs. En 2013, la situation s'est inversée. Logiquement, les plus optimistes étaient les entreprises qui exportent de 21 à 79 % de leur production (56 % d'entre elles s'attendaient à un premier semestre 2014 satisfaisant). Au-delà de six mois, l'optimisme est plus mesuré, en particulier dans l'industrie dont un tiers des répondants pensaient que la marche des affaires sera médiocre.

L'évolution des salaires en 2013 s'est avérée assez conforme aux prévisions: la hausse s'est fixée (en moyenne pondérée selon la taille des entreprises) à 1,5 % (industrie 1,4 %, services 1,6 %). Pour 2014, la prévision est de 1,2 % en moyenne, avec une hausse légèrement plus forte dans l'industrie (1,4 %) que dans les services (1,2 %). On constate que, depuis trois ans, les hausses de salaires sont modestes.

Cette année, l'Enquête a plus particulièrement examiné l'effectif étranger dans les entreprises. Sans surprise, plus l'entreprise est grande, plus elle compte d'employés étrangers. Seules 15 % des entreprises indiquaient que la main-d'œuvre étrangère est mieux formée et 14 % que les compétences spécifiques qu'elles recherchent n'existent pas en Suisse. Enfin, le faible coût de la main-d'œuvre étrangère n'est avancé que par 3 % des entreprises.

60 % des entreprises genevoises appliquent un horaire hebdomadaire compris entre 40 et 40,9 heures et seules 23 % d'entre elles travaillent entre 42 et 42,9 heures par semaine. La comparaison avec d'autres cantons latins montre une différence substantielle. Ainsi, dans le canton de Vaud, la majorité des entreprises (39 %) appliquent un horaire compris entre 42 et 42,9 heures et seul un tiers des entreprises pratique les 40 heures genevoises.

Etude économique

Chaque année depuis 2008, la CCIIG coédite, avec la Banque cantonale de Genève, une étude approfondie sur un secteur spécifique de l'économie genevoise ou régionale et la présente dans le cadre du Séminaire économique. En 2013, l'étude a tenté de répondre à cette question: qu'est-ce qui fait que l'économie genevoise résiste aux crises mieux que celle de ses voisins européens? Se plaçant dans une perspective historique, «Genève: les moteurs du développement» rappelle que le développement économique et social du canton repose sur quatre piliers: un acquis historique, une population active très qualifiée, des secteurs d'activité variés et la Genève internationale. Ces éléments constituent, certes, un cercle vertueux, mais un cercle bien fragile. Reste donc à savoir comment pérenniser cette dynamique positive.

Réalisée par Yves Flückiger et Philippe Wanner (Université de Genève) et par Marian Stepczynski, avec la contribution de l'Office cantonal de la statistique, le texte passe tout d'abord en revue les quatre piliers de la réussite genevoise.

En premier lieu, Genève bénéficie d'une rente de situation offerte par sa vie politique stable et sa position géographique centrale en Europe, qui lui a servi, dès le Moyen Âge, à développer des activités commerciales et financières résolument tournées vers l'étranger. Expression moderne de cette position: un aéroport international, qui joue un rôle décisif dans l'attractivité du canton.

Deuxièmement, la population active est particulièrement qualifiée, qu'il s'agisse de la population locale ou des migrants. En effet, les conditions cadre, le niveau des rémunérations, le cadre général de vie permettent d'attirer du personnel hautement qualifié, qui constitue un puissant moteur d'innovation. En conséquence, la pyramide des âges comporte des générations extrêmement nombreuses aux âges les plus productifs.

Troisièmement, Genève assoit son développement sur des branches économiques ayant une longue tradition

et une haute valeur ajoutée : banques, gestion de fortune, activités de négoce, horlogerie, chimie et pharmacie. Leur développement a été continu au cours des siècles et elles sont aujourd'hui fortement ancrées dans le tissu économique genevois. Ancrage, savoir-faire et expérience sont autant d'atouts précieux, en particulier lors des périodes de crise conjoncturelle : l'économie genevoise les a ressenties, certes, mais elle a pu les surmonter rapidement. En parallèle, de jeunes pousses s'épanouissent, tels les services informatiques et les biotechnologies. Celles-ci ont un « taux de survie » supérieur à la moyenne nationale et apportent un renouveau salutaire au tissu économique genevois. Celui-ci n'est donc pas figé, il est en constante évolution.

Enfin, quatrième pilier de ce développement, les organisations internationales ont un impact essentiel sur le rayonnement de Genève. Non seulement elles contribuent à la renommée de la région, mais elles jouent un rôle économique essentiel. Elles recourent à des compétences locales et participent directement et significativement à l'économie. Il en va de même pour les entreprises multinationales, à l'origine notamment de 22 % de la valeur ajoutée genevoise.

La pérennisation du développement économique est toutefois confrontée à des obstacles : une dette publique importante, des transports saturés, la concurrence de nouveaux centres économiques mondiaux qui émergent, dans les pays asiatiques en particulier, un système bancaire fragilisé et un marché du logement déficient.

Ainsi, depuis la crise immobilière des années 1990, la construction s'est ralentie à Genève, conduisant à une pénurie de logements et à un accroissement des loyers des surfaces habitables ou administratives. Entre 2000 et 2011, la croissance démographique (13 %) a été plus rapide que celle des nouveaux logements (7 %). Des possibilités de construction de nouveaux projets immobiliers existent, mais elles sont freinées par la durée des procédures nécessaires à leur réalisation. Or, préserver le bien-être social n'est pas in-

compatible avec le développement de grands projets immobiliers.

Les transports sont un autre chantier prioritaire. A l'échelle du canton, la circulation a augmenté de 9 % entre 2003 et 2009 et les tendances ne semblent pas s'infléchir. Le nombre de déplacements pendulaires est appelé à s'accroître encore dans le futur, à tel point que la question ne peut plus être ignorée.

Autre dossier brûlant, la fiscalité. La charge fiscale pour les entreprises est plus importante à Genève que dans d'autres cantons tels que Zurich, tandis qu'à l'étranger des pays émergents revendiquent le statut de paradis fiscal pour les entreprises et organisations internationales, devenant ainsi progressivement des adversaires pour l'économie genevoise.

Enfin, une dimension doit encore être ajoutée, celle du bien-être de la société. Le préserver tout en garantissant le développement économique, en d'autres termes privilégier un développement à la fois économique et social, représente un défi majeur pour le futur. Des choix éclairés et des investissements judicieux permettront de le relever.

Au cœur d'un réseau agissant

Au travers de ses diverses activités, la CCIG collabore avec de nombreux partenaires institutionnels, privés ou publics, dans le but de promouvoir la prospérité économique durable, fondée sur des bases saines, qu'elle appelle de ses vœux. Le véritable réseau ainsi constitué encourage l'entreprise, développe l'échange d'informations avec les autres Chambres de commerce, s'investit dans les relations transfrontalières et internationales, participe à la définition de la politique dans ses domaines d'action.

Les Rencontres du Management durable

Le succès des Rencontres du Management durable s'est confirmé. Plus de 160 personnes ont assisté aux quatre manifestations qui se sont tenues. Les sujets abordés durant l'année sous revue sont la communication du développement durable, les nouvelles maladies au travail, ISO 26000 et les opportunités de l'écologie industrielle pour les entreprises du secondaire et du tertiaire.

Les entreprises et spécialistes qui ont accepté d'intervenir lors de ces manifestations sont les suivants: BioApply; Covalence EthicalQuote; Davor Komplita, psychiatre FMH, spécialisé en psychiatrie du travail; Dupont de Nemours International; Four Seasons Hotel des Bergues; Institut de Hautes études internationales et du développement; International Organization for Standardization (ISO); Legion Sports International; Nestlé; Sofies SA; Sword Services SA et Sylvain & Co.

Les Rencontres du Management durable poursuivent un objectif double: promouvoir le management durable et favoriser l'échange d'expériences concrètes entre entreprises. Leur organisation s'effectue en par-

tenariat avec le Service cantonal du développement durable et la Haute Ecole de Gestion de Genève.

Conseil stratégique de la promotion économique (CSPE)

Les membres du CSPE apportent au gouvernement genevois conseils, évaluations et propositions dans le domaine complexe de la promotion économique. Lors de leurs quatre réunions ont été abordés les visions économiques pour Genève en 2030 et l'avenir des zones industrielles et du Grand Genève.

A l'initiative de la CCIG, et suite aux remarques formulées par plusieurs de ses membres (et confirmées par l'étude 2013 « Compétitivité des administrations cantonales » réalisée par les chambres de commerce latines) quant au peu de cas dont les services de l'Etat de Genève feraient des entreprises, un groupe de travail « relation Entreprise-Etat » a été créé. Trois membres du Conseil de la CCIG y ont été audités. Son but était de parvenir à améliorer les prestations des administrations cantonales. Les mille et un sujets d'agacement des entreprises dans leurs contacts avec l'administration ont été analysés:

- le contact téléphonique: comment trouver le bon service, interlocuteur?
- le degré de connaissance/compétences des collaborateurs d'un service auxquels le public doit s'adresser;
- le manque de confidentialité: qui est l'interlocuteur du contribuable?
- le manque de réactivité: délais, informations;
- le manque d'empathie dans le contact;
- le personnel d'origine française: frein pour le contribuable genevois, peu enclin à se confier?
- le manque d'enthousiasme au travail;

- le délai de délivrance des permis: il est tel que, parfois, la période de travail est déjà effectuée et que les ouvriers concernés ont dû circuler entre les frontières sans autorisation;
- la complexité;
- la coordination;
- l'incohérence entre les décisions, d'un service à l'autre;
- le surcontrôle: de trop nombreuses autorisations sont nécessaires, y compris pour des objets jugés mineurs;
- l'obtention des autorisations de construire: difficultés liées à un manque de cohésion, d'arbitrage et de relations bilatérales entre les différents offices impliqués.

Ce groupe de travail, présidé par Philippe Meyer, réunissait Mmes Dose Sarfatis et Borsinger (DGAE-DARES), MM. Aumeunier (UAPG, CGI), Comtesse (CSPE) et Schefer (SPEG-DARES).

Afin de renouer les liens entre les services de l'Etat concernés et les entreprises, il a été convenu que la CCIG organiserait en 2014 deux à trois rencontres entre acteurs-clés de l'Etat et entreprises concernées par leurs prestations (telles que les Offices cantonaux de la population et de l'emploi, ou encore de l'urbanisme). Ces rencontres auraient le double rôle d'expliquer, d'une part, les processus étatiques (comment tel service/office fonctionne-t-il? pourquoi prend-il autant de temps pour répondre? pourquoi est-ce si difficile de trouver un répondant?) et, d'autre part, les contraintes, notamment de temps, auxquelles les entreprises sont soumises.

Fondation Genève Tourisme & Congrès et Commission consultative du tourisme

La CCIG est représentée au Conseil de la Fondation Genève Tourisme & Congrès par l'un des membres de sa Direction, lequel a, en cette qualité, également été nommé président de la Commission consultative du tourisme. Cette Commission est constituée de 17

associations ou entités ayant un lien avec le tourisme et a pour tâches de conseiller la Fondation sur l'évolution souhaitable de la politique du tourisme et d'aider cette dernière dans la réalisation des buts de la loi en lien avec le tourisme. Il convient de préciser que ces deux instances sont totalement indépendantes l'une de l'autre.

→ Prix du Commerce

La CCIG a réitéré sa collaboration, avec le service de la Promotion économique de Genève et d'autres associations économiques, à la deuxième édition du Prix du Commerce destiné à mettre à l'honneur le commerce de proximité. 120 commerces ont participé à ce Prix, dont neuf lauréats ont été récompensés dans les domaines de l'accueil, de la plus belle vitrine et du « coup de cœur ». Parmi ces neuf lauréats, deux sont membres de la CCIG.

Chambres de commerce

→ Union lémanique des Chambres de commerce (ULCC)

L'ULCC est composée des Chambres de commerce de l'Ain, de Genève, de la Haute-Savoie, du Valais et du canton de Vaud. Elle a élaboré une base de données faisant ressortir, sur les territoires couverts, les pôles de compétences en matière d'économie, de formation, d'incubation et de recherche.

A ce stade, 20 filières d'excellences ont été identifiées. Elles vont de la finance et du trading à la plasturgie et à l'industrie du bois, en passant par les technologies de l'image et de l'information ou encore les nanotechnologies et les « cleantechs ».

Cette base de données, qui est appelée à être encore complétée, a pour objectifs principaux de renforcer le tissu économique de la région lémanique, grâce à un rapprochement entre entreprises sises dans cette région, ainsi qu'à promouvoir, au niveau international, la force et le dynamisme de ce bassin lémanique, tant du point de vue économique que

du point de vue de ses nombreux centres d'incubation et de formation, dont la plupart sont déjà renommés.

→ Fédération mondiale des Chambres

La CCIG représente les Chambres de commerce suisses au Conseil général de la Fédération mondiale des Chambres, qui s'est réuni en avril à Doha et en octobre à Hambourg. Cette position a permis d'effectuer un important lobbying en faveur de l'adoption de la Convention d'Istanbul par les pays du Conseil de coopération du Golfe.

→ Congrès Mondial des Chambres

La CCIG a été représentée par deux de ses membres de Direction au Congrès Mondial des Chambres de Doha en avril 2013. Ils y ont opéré respectivement en tant qu'animatrice d'un workshop et membre du Jury de la Fédération mondiale des Chambres. La CCIG a également profité de la tenue de cet événement au Qatar pour l'organisation d'une mission économique à Doha avec 15 entreprises.

→ Chambers' Round Table

Le but de la Chambers' Round Table, qui regroupe des Chambres privées européennes parmi lesquelles figure la CCIG, est d'offrir un réseau encourageant coopération et échange d'expériences. La Chambers' Round Table s'est réunie à St-Pétersbourg.

En outre, la CCIG a bien entendu maintenu sa participation à *Info-Chambres*, à l'*Association des Chambres de commerce et d'industrie de Suisse latine*, ainsi qu'à l'*Association des Chambres de commerce et d'industrie suisses (CCIS)*.

Relations transfrontalières et internationales

→ Conseil du Léman

Cet organisme regroupe les cantons de Genève, Valais et Vaud ainsi que les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, dans le but de pro-

mouvoir la région lémanique. La CCIG participe aux différentes commissions de ce Conseil.

→ Lake Geneva Region

Association de droit suisse regroupant les acteurs publics et privés de l'arc lémanique, Lake Geneva Region a pour but d'en faire la promotion à l'étranger. Les réunions ont porté sur sa participation et son partenariat au World Future Energy Summit d'Abu Dhabi, au European Future Energy Forum, à Solar Impulse, au projet Deep Water de Planet Solar à Boston en juin.

→ Chambres binationales

La CCIG collabore étroitement avec les Chambres binationales dans l'organisation de manifestations. Celles-ci promeuvent les opportunités d'investissements ou d'exportations dans les différents pays ou régions représentés par ces Chambres. Une collaboration privilégiée a été instaurée avec les Chambres binationales ayant un siège à Genève. A noter la réanimation de la Chambre de Commerce Latino-Américaine en Suisse à Genève.

Groupes de travail et commissions

→ Commissions de la CCIG

Commission fiscale de la CCIG

Que ce soit sous l'égide de la CCIG ou dans une composition plus large, la Commission s'est réunie à cinq reprises en 2013. Des rencontres en comité restreint ont également eu lieu afin de traiter de sujets précis (Convention de double imposition franco-suisse sur les successions, auditions à la Commission fiscale du Grand Conseil). Les sujets d'actualité ont constitué l'ordre du jour de ces séances: initiatives fédérales sur les successions et l'imposition d'après la dépense, réforme de l'imposition des sociétés (suppression des statuts fiscaux particuliers), fiscalité immobilière cantonale, etc. Ces travaux ont été le ferment de diverses prises de position de la CCIG auprès des autorités cantonales et fédérales, ainsi que la base d'articles qu'elle a fait paraître dans divers médias.

Commission énergie et environnement de la CCIG

La Commission a traité d'un nombre important de sujets: la première étape de l'ouverture du marché du gaz naturel, la position de la CCIG sur la stratégie énergétique du Conseil fédéral, l'avenir de la taxation des déchets dans le canton de Genève, la politique fédérale de réduction des émissions de CO₂, ainsi que l'incidence de l'accord REACH sur les entreprises.

→ Autres commissions et groupes de travail

Commission permanente de la taxe professionnelle communale (art. 307B LCP)

Trois séances ont été tenues en 2013. La première a été consacrée à des questions de principe, de réorganisation de groupe et de logistique. Les deux suivantes ont permis la fixation du taux de 23 groupes professionnels, parfois après avoir procédé à des regroupements d'activité et des modifications de libellés. La Commission étant consultative, des propositions de taux ont été adressées au Conseil d'Etat en novembre pour être approuvées en vue de l'exercice fiscal 2014.

Commission consultative en matière d'impôts à la source

Trois séances de la Commission ont eu lieu. Elles ont pour l'essentiel consisté à donner des réponses aux interrogations des membres du Groupement transfrontalier européen, notamment en lien avec le statut de quasi résident s'appliquant à certains frontaliers et à la nouvelle pratique de taxation des frontaliers dont seul un conjoint travaille en Suisse.

Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CAT)

A la suite de la consultation en lien avec l'élaboration du Plan directeur cantonal 2030, la CAT n'a plus été actionnée par le Conseil d'Etat en 2013. Elle ne s'est donc pas réunie.

Groupe de suivi de l'accord sur le logement

Deux réunions du Groupe de suivi du protocole d'accord sur le logement ont été tenues. Un bilan de l'année 2012 a été tiré et les perspectives 2013 évoquées.

Une réflexion quant à la rigidité des cautions imposées par l'accord a été initiée, la question se posant de savoir s'il ne s'agit pas de freins trop importants à la construction de logements.

Groupe de suivi du secteur PAV

Trois séances ont réuni les membres du Groupe afin d'échanger à propos des évolutions envisagées sur le secteur. Le cahier des charges d'investisseurs pour le projet « Caserne » a été présenté et commenté par les participants, de même que le mandat d'études parallèles de l'Etoile. Des projections financières ont en outre été effectuées par l'Administration et présentées au Groupe. Elles démontrent l'énorme impact financier de cette mutation et la nécessité de trouver des solutions de financement innovantes pour espérer initier un cercle vertueux de transformation du territoire.

Conseil des déplacements (CODEP)

Le CODEP est une commission extra-parlementaire que le Département de la mobilité consulte au sujet des dossiers de transports, en général, en amont des discussions au Grand Conseil. De très nombreux sujets ont été abordés en 2013, principalement pour une information des parties prenantes: bilan 2012-2013 des transports collectifs, plan directeur des transports collectifs « avant CEVA » et « horizon CEVA », mise à l'essai du nouveau schéma de circulation du rond-point de Rive, test du paiement par téléphone à la Fondation des parkings, études relatives au concept multimodal et aux infrastructures de la rive droite, projet de règlement sur la mobilité douce, règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (compensation des places de stationnement), piétonnisation du quartier de Saint-Gervais, plan d'action du stationnement, évolution des logiques de choix modal chez les urbains motorisés, amélioration de la vitesse commerciale des TPG, mise en place des nouvelles lignes de bus 61 et 27, concept de communication accompagnant le projet CEVA, élargissement de la gare de Cornavin.

Groupe Transport professionnel

Le Groupe Transport professionnel, piloté par la Direction générale de la mobilité, regroupe des représentants des associations économiques et de la Fondation des parkings. Il ne s'est pas réuni en 2013, ce qui est regrettable compte tenu des nombreux problèmes de circulation qui préoccupent les milieux professionnels. Pour cette raison, notamment, la CCIG a décidé de soutenir la création d'une Commission officielle des transports professionnels, comme cela est proposé dans le projet de loi PL 10991 en cours de traitement par la Commission des transports du Grand Conseil.

Commission consultative sur les questions énergétiques

La Commission a consacré ses trois réunions à l'examen du projet de nouvelle conception générale de l'énergie et elle été informée des orientations du futur plan directeur de l'énergie qui sera élaboré en 2014.

Conseil du développement durable

Le Conseil du développement durable a pour l'essentiel traité des sujets suivants: plan de mesures des substances dangereuses dans l'environnement bâti 2017-2018, concept cantonal de la protection de l'environnement 2013-2025, adopté par le Conseil d'Etat le 13 novembre après un examen profond par la Commission chargée du suivi du concept cantonal de la protection de l'environnement. Le Conseil a également préavisé favorablement le projet de révision de la loi sur l'Agenda 21, que le Conseil d'Etat a adoptée le 16 octobre.

Groupe de coordination des activités de promotion de Genève (GcapG)

Le GcapG se réunit cinq fois par an et permet à tous les organismes faisant la promotion de Genève d'une manière ou d'une autre d'échanger et de coordonner leurs actions. Une étude sur la qualité de l'accueil a été entreprise et une discus-

sion sur l'accueil des délégations étrangères pour en améliorer la coordination a eu lieu. La CCIG a participé au groupe de travail « accueil » pour évaluer les *best practices* des concurrents.

Fondation pour les terrains industriels (FTI)

Un membre de la Direction de la CCIG siège aux Conseils de direction et d'administration de la FTI, fondation qui a pour mission de favoriser l'implantation d'entreprises dans les zones industrielles du canton. La FTI a tenu huit séances entre ces deux Conseils au cours desquelles, outre les décisions liées aux implantations d'entreprises et à la gestion financière de l'institution, des questions d'écologie industrielle (création d'écoparcs industriels) et de densification et mixité des zones ont été abordées. Un projet novateur de chauffage à distance dans l'une des zones a également occupé les deux Conseils.

Commission tripartite

A l'instar d'autres associations, la CCIG est membre de la Commission tripartite qui est chargée de préavisé les autorisations de séjour. Elle réunit les partenaires sociaux (employeurs et employés) et l'Etat. Cette Commission, pilotée par le Service de la main d'œuvre étrangère, se réunit à un rythme hebdomadaire pour examiner les demandes de permis déposées en faveur de travailleurs étrangers en provenance d'Etats tiers ou de l'Union européenne.

A Genève, environ 541 dossiers ont reçu un préavis favorable pour un permis B et près de 367 dossiers pour un permis L.

Fondation Force Nouvelle

La CCIG, en sa qualité de membre fondateur de la Fondation Force Nouvelle, est représentée au Conseil de cette fondation, laquelle a pour but d'informer et de conseiller les futurs retraités à se préparer à cette nouvelle étape de leur vie, grâce à divers séminaires, ateliers ou conférences traitant notamment de la santé, de la prévoyance et bien d'autres thèmes encore.

UNITEC

La CCIG est représentée au sein du Conseil UNITEC par l'un de ses membres de Direction. Ce Conseil a pour but de soutenir UNITEC dans sa mission de valoriser la recherche publique et d'encourager le transfert de technologies et de compétences entre l'Université de Genève, les Hôpitaux universitaires genevois, la Haute Ecole spécialisée de Genève, la Cité et les milieux économiques.

Gouvernance et organisation

au 31.12.2013

→ Membres d'honneur

- Michel **Balestra**, ancien président
- Patrick **Coïdan**, ancien directeur
- Gilbert **Coutau**, ancien président
- Ivan **Pictet**, ancien président
- André **Reymond**, ancien président
- Jean-Jacques **Schmid**, ancien directeur
- Arthur **Schmidt**, ancien vice-président

→ Membres du Conseil

- Pierre **Poncet***, associé commanditaire, Bordier & cie, banquiers privés, président de la CCIG
- Claude **Bagnoud**, membre de la direction générale, responsable de la division Entreprises et clients institutionnels, Banque Cantonale de Genève
- Jean-Paul **Bart**, administrateur, Naef Holding SA
- Christian **Berlovan**, associé, Procab Studio SA
- Eveline **Brechtbuehl**, CEO, Somatra SA
- Jean-Marc **Carnice**, associé fondateur, Etude BCCC Avocats Sàrl
- Bernard **Chauvet**, directeur Agence valdo-genevoise, membre du Comité exécutif, Losinger Marazzi SA
- Laurence **de la Serna**, directrice générale, Jean Gallay SA
- Alain **Decrausaz**, directeur général, Ports Francs et Entrepôts de Genève SA
- François **Dieu**, administrateur, Créateurs Immobiliers SA
- Jean-Luc **Dumont**, Head of Managed Services West, Swisscom (Suisse) SA, Grandes Entreprises
- Olivier **Dunant**, associé, Meyerlustenberger Lachenal Avocats
- Stéphane **Fallot**, Vice President - Investment & Business Development, Firmenich SA
- Marc **Favre**, agriculteur-viticulteur, Domaine des Grands-Buissons, Sézenove, et président d'Agrigenève
- Robert **Fehlmann**, directeur associé, Fehlmann & Associés SA
- Jean-Claude **Fert**, directeur, Fert & Cie
- Antonietta **Frangi***, partner auprès de Cougar Partners, swiss management consultants, vice-présidente de la CCIG
- Denis **Harran**, Senior Consultant, Groupe Sorrel SA
- François-Paul **Journe**, maître horloger constructeur, Montres Journe SA
- Claude **Membrez***, directeur général, Palexpo SA
- Christiane **Morel**, directrice générale, Ethys SA
- Patrick **Odier**, associé senior, Lombard Odier & Cie
- Roland **Ray**, président directeur, Groupe Quorum Communication SA
- Frédérique **Reeb-Landry**, directrice générale affaires publiques, Procter & Gamble Suisse
- Jean-Bernard **Rondeau***, secrétaire général, Maus Frères SA
- Gilles **Rufenacht**, directeur général, Clinique des Grangettes
- Jean-Marie **Salina**, responsable clientèle entreprises de la région Genève, Credit Suisse
- Patrick **Schriber***, directeur général, DuPont de Nemours International Sàrl
- José **Silva**, directeur général, Four Seasons Hôtel des Bergues
- Nicolas **Tamari**, CEO, Sucafina SA
- Laurent **Terlinchamp**, président, Société des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers de Genève (SCRHG)
- Juan Carlos **Torres***, directeur général, Vacheron Constantin, vice-président de la CCIG

- Marc **van Hove***, administrateur-délégué, Atar Roto Presse SA, trésorier de la CCIG
- Guy **Vibourel**, président du Conseil d'administration, Migros Genève
- Stéphanie **Vonlanthen**, directrice générale, SRO-Kundig SA

→ Observateurs

- David **Pihen**, président de la Jeune Chambre Internationale Genève & VP Romandie (2012-2014), directeur associé de Vanksen et directeur du Bachelor Digital à CREA
- Frédéric **Wigger**, président suisse du Groupement Jeunes Dirigeants (2003-2011), directeur de Piramédia SA

→ Direction

- Jacques **Jeannerat***, directeur
- Nathalie **Hardyn**, directrice adjointe
- Eric **Biesel**, membre de la Direction
- Charles **Lassauce**, membre de la Direction
- Philippe **Meyer**, membre de la Direction
- Alexandra **Rys**, membre de la Direction

→ Contrôleur aux comptes

- Sfer, société fiduciaire d'expertise et de révision SA

Représentations de la CCIG

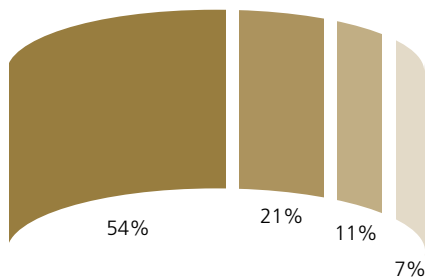
- Association en faveur de l'Aéroport international de Genève-Cointrin (Comité): Jacques Jeannerat
- Groupement Transports et Economie (Comité, Bureau, Présidence): Nathalie Hardyn
- Ouestrail (Comité): Nathalie Hardyn
- Conseil des déplacements: Nathalie Hardyn
- Fondation Avenir Bâtiment (Conseil de Fondation): Jacques Jeannerat
- Commission tripartite: Eric Biesel/Charles Lassauce
- Commission permanente chargée de proposer les coefficients applicables aux chiffres d'affaires des différents groupes professionnels (Commission taxe professionnelle): Charles Lassauce
- Office de Promotion des Industries et des Technologies (Conseil): Jacques Jeannerat / Bernard Girod
- Union industrielle genevoise (Comité): Nathalie Hardyn
- Fondation pour les terrains industriels de Genève (Conseil de Direction et Conseil d'administration): Charles Lassauce
- Groupe de suivi du protocole d'accord sur le logement: Charles Lassauce
- Commission d'aménagement du territoire: Charles Lassauce
- Groupe de suivi du secteur PAV: Charles Lassauce
- Commission consultative sur le tourisme: Eric Biesel
- Conseil de Fondation Genève Tourisme & Congrès: Eric Biesel
- Groupe de coordination des activités de promotion de Genève: Philippe Meyer
- Conseil stratégique de la promotion économique: Philippe Meyer
- Fédération mondiale des Chambres: Philippe Meyer
- Commission consultative pour les questions énergétiques: Nathalie Hardyn
- Conseil du développement durable: Nathalie Hardyn
- Association suisse d'arbitrage: Eric Biesel
- Swiss Chamber's Arbitration Institution: Eric Biesel

* membres du Bureau

Comptes

Recettes d'exploitation 2013

- Emoluments
- Cotisations
- Sponsoring
- Arbitrage

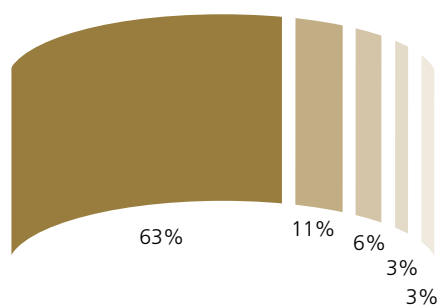


Le compte d'exploitation 2013 de la CCI de Genève présente des recettes d'un total de Fr. 4 893 337.-, en légère baisse par rapport à 2012.

Plus de la moitié des recettes est constituée des émoluments perçus pour les carnets ATA, certificats d'origine et autres légalisations. Deuxième source de recettes, les cotisations de membres, suivies du sponsoring et des frais perçus pour les arbitrages.

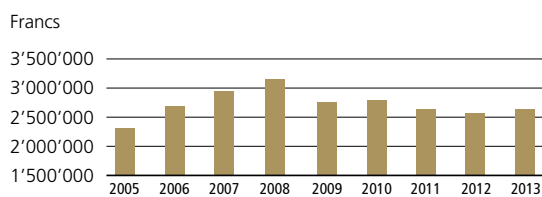
Dépenses d'exploitation 2013

- Frais de personnel
- Assemblée générale, Événement économique et conférences
- Actions de soutien à l'économie
- Cotisations et prix
- Communication



Le montant total des dépenses d'exploitation à charge de l'exercice s'élève à Fr. 5 123 357.-, en baisse de près de Fr. 40 000.- par rapport à l'exercice précédent. Sans surprise, le poste le plus important est constitué des frais de personnel, suivi des frais de manifestations, qui ont connu une augmentation notable sur le plan de la fréquentation : Assemblée générale, Événement économique et tous les séminaires et conférences que la Chambre organise tout au long de l'année.

Emoluments 2005-2013



Les émoluments liés aux documents d'exportation sont un bon indicateur de la santé économique du canton. Le graphique ci-dessous montre très nettement l'effet de la crise de 2008: après 4 années de hausses substantielles des exportations, la baisse est claire, encore perceptible en 2012. Le tassement de la courbe entre 2011 et 2012 illustre toutefois la bonne résistance de l'économie genevoise, mais on observera qu'elle ne se redresse guère en 2013 et les émoluments effectivement perçus ont été inférieurs au budget.

Le résultat de l'exercice s'inscrit donc à Fr. 1 117.-, avec un déficit d'exploitation de Fr. 230 020.-, entièrement absorbé par un résultat sur titres de plus de Fr. 230 000.-.

Le bilan au 31 décembre 2013 présente un total de Fr. 8 736 113.-, avec des fonds propres de Fr. 5 338 994.-.

Sponsoring

Dix-huit entreprises ont développé un partenariat privilégié avec la CCIG, ce qui leur permet d'accroître leur notoriété en s'appuyant sur les nombreux événements que la Chambre organise, notamment l'Événement économique et l'Assemblée générale suivie du Dîner annuel, et ses différents outils de communication. Les partenaires-sponsors de la CCIG profitent durant une année d'un réseau unique de professionnels et de leaders d'opinion pour développer leurs relations d'affaires dans le canton. Au travers de leur partenariat, ils marquent également leur attachement à la vision de Genève défendue par la CCIG, c'est-à-dire une prospérité économique durable, impliquant notamment un tissu économique diversifié.



**Siège**

4, boulevard du Théâtre
1204 Genève

Adresse postale

Case postale 5039
1211 Genève 11

Tél. 022 819 91 11
Fax 022 819 91 00
e-mail: cci@ccig.ch
www.ccig.ch

Editeur: Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève
Responsable d'édition: Alexandra Rys, responsable Communication
Coordination et relecture: Fabienne Delachaux, chargée de projets Communication
Relecture: Sonam Bernhard, chargé de projets Communication
Conception et mise en page: Pascal Bolle, La Fonderie, Carouge
Photographie: Didier Jordan
Mars 2014